

**Communication du Conseil de l'IBPT
De 9 juin 2023
concernant
la situation du marché des communications
électroniques et de la télévision (2022)**

TABLE DES MATIÈRES

1. Synthèse	3
2. Chiffre d'affaires national et EBITDA	6
2.1.1. <i>Chiffre d'affaires généré par les communications électroniques et la télévision</i>	6
2.1.2. <i>Chiffre d'affaires par segment de produit : fixe – mobile – télévision</i>	9
2.1.2.1. Segment fixe	9
2.1.2.2. Chiffre d'affaires du segment mobile	11
2.1.2.3. Chiffre d'affaires généré par la télévision	14
2.1.3. <i>Chiffre d'affaires des services résidentiels</i>	16
2.1.4. <i>EBITDA</i>	18
3. Prix	19
4. Investissements	21
5. Emploi	23
6. Déploiement et utilisation	24
6.1. Services fixes	24
6.1.1. <i>Acteurs du marché</i>	24
6.1.2. <i>Téléphonie fixe</i>	25
6.1.3. <i>Haut débit fixe</i>	27
6.1.3.1. Déploiement	27
6.1.3.2. Haut débit fixe de détail	30
6.1.3.3. Haut débit fixe de gros	37
6.1.4. <i>Accès à haut débit de haute qualité</i>	41
6.1.4.1. Accès à haut débit de haute qualité sur le marché de détail	41
6.1.4.2. Accès à haut débit de haute qualité sur le marché de gros	41
6.2. Services mobiles	43
6.2.1. <i>Déploiement</i>	43
6.2.2. <i>Acteurs du marché</i>	44
6.2.3. <i>Connexions mobiles</i>	44
6.2.4. <i>Volume mobile</i>	46
6.2.5. <i>Portabilité des numéros mobiles</i>	49
6.3. Raccordements à la télévision	50
6.4. Clients résidentiels	53
6.4.1. <i>Clients résidentiels par type de service</i>	53
6.4.2. <i>Clients résidentiels avec une offre groupée</i>	54
6.4.3. <i>Clients résidentiels avec une offre groupée convergente</i>	57
6.5. Clientèle non résidentielle	58
7. Les performances numériques belges dans une perspective européenne	60

1. Synthèse

L'IBPT collecte, à intervalles réguliers, des chiffres auprès des principaux acteurs du marché, actifs dans le domaine des communications électroniques et de la télévision. Les données collectées servent de base à l'exécution des tâches réglementaires de l'IBPT. Le traitement de ces données dans un rapport annuel sur la situation du marché des communications électroniques et de la télévision permet aux acteurs du secteur et aux consommateurs de rester informés de l'évolution du secteur. Le présent rapport porte sur l'année 2022 qui se caractérise par les tendances suivantes :

La consommation de données sur les réseaux fixes et mobiles continue d'augmenter d'année en année.

Un taux de croissance de **8 %** est enregistré pour la consommation sur le réseau fixe en Belgique pour 2022 : une moyenne de **251 gigaoctets** est consommée chaque mois par connexion fixe à haut débit, soit 14 gigaoctets de plus qu'un an plus tôt. Les données mobiles continuent également d'augmenter fortement : en 2021, la consommation de données mobiles par carte SIM de données active s'élevait en moyenne à 4,9 gigaoctets/mois, tandis qu'en 2022, elle était de **6,1 gigaoctets/mois**. Alors que la consommation de données moyenne mensuelle via la 4G continue d'augmenter (+1,6 Go/mois pour atteindre 6,4 Go/mois par carte SIM de données active générant du trafic 4G), la consommation de données via la 3G diminue de 0,4 à 0,2 Go/mois.

La demande accrue de bande passante fait de la promotion de l'accès et de l'utilisation des réseaux à très haute capacité (VHCN) tant pour les réseaux fixes que mobiles un objectif clé des politiques européenne et belge en matière de communications électroniques. Pour garantir les ambitions numériques, de nouveaux objectifs européens en matière de connectivité pour 2030 ont été adoptés (100 % de couverture gigabit et 5G pour tous).

Le déploiement à grande échelle des réseaux mobiles de cinquième génération (5G) et de fibre optique nécessite des investissements considérables de la part des opérateurs.

En 2022, les dépenses d'investissement pour les communications électroniques et la télévision, à l'exclusion des droits de diffusion et de licence et des dépenses en capital liées à la location d'infrastructures de télécommunications, ont atteint **2,49 milliards d'euros**, soit 31,1 % de plus que l'année précédente. Cela coïncide avec une période où les revenus sont relativement stables. Le revenu national des opérateurs de télécommunications stagne autour de **8,4 milliards d'euros** en 2022 (+0,3 %). Comme les investissements ne génèrent pas encore de revenus significativement plus élevés, le ratio capex/chiffre d'affaires passe **de 22,7 % à 29,6 %**.

Les investissements réalisés dans les réseaux fixes soutiennent l'évolution vers une société du gigabit.

En août 2022, **72,8 %** des ménages belges avaient accès à un débit de 1 Gbps offert à la fois sur les réseaux câblés Eurodocsis et sur les réseaux de fibre optique. Dans le total des ventes de lignes fixes à haut débit, qui ont franchi le seuil des 5 millions fin 2022, la part des lignes gigabit augmente de +1,7 pp pour atteindre 3,7 % (**186 000 lignes**). La majorité de ces lignes gigabit (> 65 %) reste néanmoins acheminée par des réseaux câblés basés sur la technologie Eurodocsis, bien que les lignes de fibre optique avec des débits en gigabit affichent la plus forte croissance en 2022 (+53 000 sur la fibre optique contre +33 000 sur le câble). Les développements attendus en raison du renforcement de l'objectif de Proximus de porter l'empreinte de la fibre optique à une couverture de 95 % d'ici 2032 au lieu de 70 % d'ici 2028 et l'ambition de Telenet, conjointement avec Fluvius, de fournir une connexion à la fibre optique à 78 % des foyers flamands d'ici 2038, représentent un élan majeur pour accroître encore la connectivité à 1 gigabit. Il s'agit là d'une nécessité pour atteindre les objectifs de l'UE (gigabit pour tous d'ici 2030) et éviter que la Belgique ne continue à reculer dans l'indice européen relatif à l'économie et à la société numériques (de la 12^e à la 16^e place).

Sur le marché mobile, la mise aux enchères du spectre 5G qui s'est tenue en juin/juillet 2022 a permis d'accélérer le déploiement et la mise en œuvre de la 5G.

L'utilisation de la 5G reste faible en 2022, compte tenu du retard dans le déploiement et de la mise en œuvre : **1,5 %** du volume de données de détail est généré par un réseau 5G. Les données mobiles sont le plus souvent transmises via le réseau 4G (96,3 %). La quantité de données mobiles utilisant le réseau 3G n'est plus que de 2,2 %. Pour libérer de la place pour les réseaux 4G et 5G plus rapides, Proximus, Orange et Telenet ont annoncé leur intention de mettre leur réseau 3G hors service en 2024-2025.

Sur le marché de la télévision, l'adoption de la télévision numérique ne progresse plus : la quantité de ménages possédant la télévision numérique auprès des opérateurs de télécommunications diminue légèrement, passant de 82,5 % à 82 %.

En 2022, une perte de **61 000** raccordements à la télévision a été enregistrée auprès des opérateurs de télécommunications, dont 22 000 raccordements numériques (hors satellite, télévision OTT incluse) et 39 000 raccordements analogiques (signal numérique compact inclus). Cela porte le nombre total de raccordements à la télévision à **4,25 millions**. Cette baisse est due principalement aux raccordements à la télévision via le réseau câblé (-52 000) mais les raccordements IPTV diminuent également pour la première fois. Les services de télévision OTT des opérateurs de télécommunications (+/- 91 000 raccordements) ne parviennent pas à compenser le recul des services de télévision traditionnels.

La progression du nombre de clients possédant des offres groupées de télécommunications sur le marché résidentiel se poursuit invariablement : +69 000 pour un total de 3,47 millions, dont 64 % achètent une offre groupée convergente (+5 pp).

Seul le Double Play contribue positivement à la croissance globale (+100 000 pour un total de 759 000). Alors que le Triple Play ne comptabilise plus de nouveaux abonnés depuis 2019 (-2 000), le Quadruple Play affiche pour la première fois des ajouts nets négatifs : -29 000 pour un total de 1,13 million.

Le taux d'attrition (c.-à-d. la perte de clients) pour les offres groupées augmente en 2022. La hausse du taux d'attrition grandit à mesure qu'un client achète plusieurs services dans le cadre d'une offre groupée : +0,7 pp à 21,5 % de la clientèle Double Play moyenne, +1,4 pp à 11,1 % de la clientèle Triple Play moyenne et +2,1 pp à 5,4 % de la clientèle Quadruple Play moyenne. Cela dit, le taux d'attrition reste beaucoup plus faible selon que l'on achète ou non davantage de services dans le cadre d'une offre groupée. La procédure Easy Switch, qui facilite le changement d'opérateur fixe, a contribué à l'augmentation du taux d'attrition. 23,9 % des ménages ayant changé d'opérateur pour leurs services fixes en 2022 y ont eu recours contre 21,5 % en 2021 (+2,4 pp).

Les rapports de marché sur les marchés du haut débit fixe, de la télévision et des offres groupées changent au profit d'Orange.

Sur le **marché national du haut débit fixe**, seule Orange, soutenue par la régulation de gros des réseaux câblés, imposée depuis 2011 et prolongée en 2018, parvient à gagner des parts de marché supplémentaires (+0,7 pp à [10-20] %). Telenet, malgré une augmentation du nombre de lignes vendues, voit sa part de marché diminuer de -0,3 pp à [30-40] %. Malgré son avance dans le déploiement du réseau de fibre optique et le lancement du haut débit fixe par Mobile Vikings en juin 2022, Proximus (incluant Scarlet et Mobile Vikings) perd également une faible part de marché (-0,1 pp à [40-50] %).

En ce qui concerne les **raccordements à la télévision**, les services de streaming vidéo concurrencent la manière traditionnelle de regarder la télévision via le câble et via DSL. Cela se traduit par une diminution du nombre de raccordements à la télévision (hors satellite) chez tous les opérateurs, à l'exception d'Orange, qui gagne 0,3 pp de part de marché pour atteindre [0-10] %. Telenet, dont la part de marché reste stable, conserve sa position de leader, mais l'écart avec le deuxième acteur, Proximus, qui gagne 0,3 pp, se réduit. VOO enregistre la perte la plus importante : -0,6 pp à [0-10] %.

Le taux d'attrition plus élevé dans le segment des **offres groupées** entraîne également un glissement de parts de marché vers Orange dans ce segment. Mais Proximus gagne également des parts de marché : +0,4 pp à [40-50] %. En tant que leaders du marché, Proximus et Telenet continuent de détenir ensemble une part de marché combinée élevée comprise entre [70-80] % du marché résidentiel des offres groupées.

Une modification des rapports de concurrence dans le segment fixe est attendue à l'avenir, principalement sur le marché wallon. La fusion d'Orange et de VOO, approuvée par les autorités européennes de la concurrence le 20 mars 2023, et l'accord commercial de janvier 2023 donnant à Telenet l'accès au réseau fixe de VOO auront un impact sur les rapports de concurrence en Wallonie. Au niveau national, une concurrence plus forte est attendue sur le marché mobile, stimulée par la création de l'entreprise commune entre Citymesh et Digi Communications SA, qui a obtenu suffisamment de spectre en 2022 pour être le 4^e opérateur mobile à développer un réseau mobile public national. Digi prévoit non seulement une offre mobile, mais aussi des services Internet fixe.

2. Chiffre d'affaires national et EBITDA

2.1.1. Chiffre d'affaires généré par les communications électroniques et la télévision

- Par rapport à l'année précédente, 14 opérateurs¹ ont enregistré une croissance stable du chiffre d'affaires généré par les communications électroniques et la télévision en 2022 : +0,3 % pour un total de 8,4 milliards d'euros. Ce n'est pas la première fois que le chiffre d'affaires présente une croissance aussi faible : la croissance n'a pas non plus dépassé 0,2 % en 2021, et une baisse de 2 % a été enregistrée en 2020, année du coronavirus. Les opérateurs de télécommunications ont alors engrangé 167 millions d'euros de moins qu'en 2019.

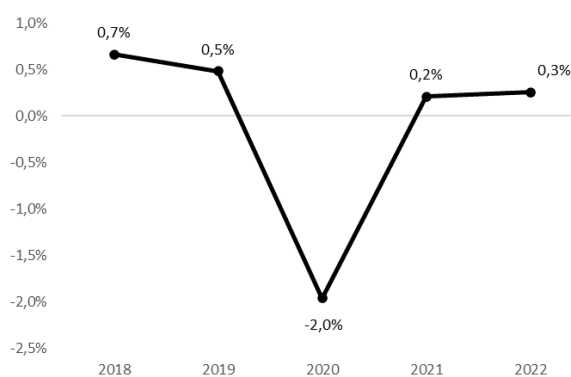


Figure 1 : Évolution du chiffre d'affaires national généré par les communications électroniques et la télévision (source : IBPT)

- Le segment fixe constitue toujours la plus grande part du chiffre d'affaires (44 %). Le segment mobile a contribué pour 41 % au chiffre d'affaires et celui de la télévision pour 15 %. Pour les trois segments de produits, le chiffre d'affaires s'est révélé supérieur à celui de l'année précédente. Sur le marché de la téléphonie mobile, l'évolution du chiffre d'affaires redevient positive après deux années de pertes (-0,5 % en 2021 et -6,6 % en 2020).

¹ Brutélé, BT Limited, Colt Telecom, Fiberklaar, Fluvius, Orange, Lycamobile, M7 Group, Mobile Vikings, Proximus (incluant Scarlet), Telenet, Vectone, Verizon Belgium et VOO SA.

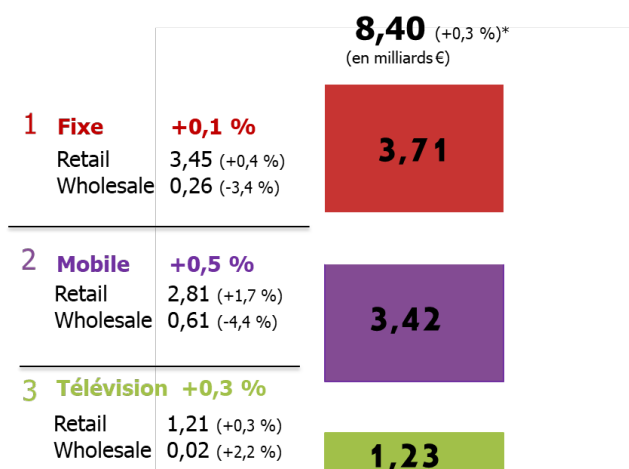


Figure 2 : Chiffre d'affaires national généré par les communications électroniques et la télévision, en milliards d'euros (source : IBPT)

* y compris 0,05 milliard d'euros généré par d'autres activités liées aux communications électroniques

3. Tant chez Proximus, Telenet et VOO, les activités fixes apportent une contribution supérieure à la moyenne au chiffre d'affaires national : le pourcentage du chiffre d'affaires national généré par les activités fixes est supérieur à la moyenne nationale de 44 %. Ce n'est pas le cas pour Orange, où les activités mobiles représentent toujours la majorité du chiffre d'affaires total.

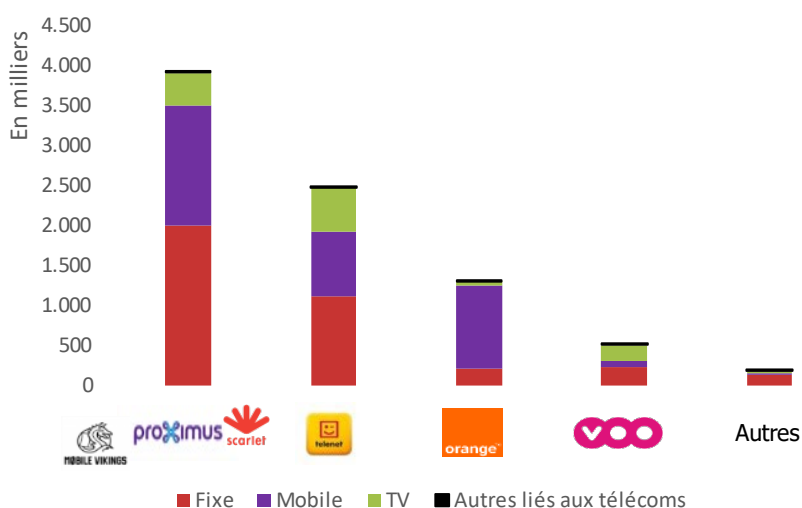


Figure 3 : Chiffre d'affaires national généré par les communications électroniques et la télévision, par opérateur et par segment (source : IBPT)

4. Telenet et Orange génèrent plus de chiffre d'affaires grâce à la communication électronique et à la télévision, ce qui se traduit par une part de marché individuelle qui augmente de 0,3 pp. Malgré une baisse du chiffre d'affaires de 0,4 pp, Proximus SA (incluant Scarlet et Mobile Vikings) reste le leader du marché avec une part de [40-50] %.

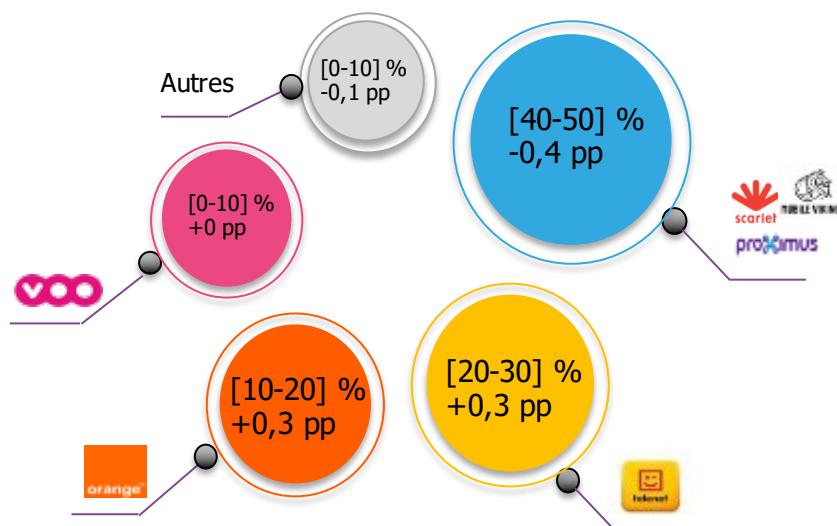


Figure 4 : Parts de marché en valeur (source : IBPT)

5. Pour la deuxième année consécutive, le segment de détail enregistre une croissance du chiffre d'affaires (+0,8 % à 7,47 milliards d'euros). La croissance est due exclusivement au marché résidentiel qui voit son chiffre d'affaires augmenter de 1,3 % pour un total de 5,03 milliards d'euros. Sur le marché non résidentiel, le chiffre d'affaires enregistre un léger recul de 0,2 % pour un total de 2,44 milliards d'euros.

	Résidentiel	Non résidentiel
Fixe	2,06 (+1,9 %)	1,40 (-1,9 %)
Mobile	1,91 (+1,7 %)	0,90 (+1,6 %)
Télévision	1,06 (-0,3 %)	0,14 (+5,1 %)
(en milliards €)	5,03 (+1,3 %)	2,44 (-0,2 %)

Figure 5 : Chiffre d'affaires de détail sur les marchés résidentiel et non résidentiel (source : IBPT)

2.1.2. Chiffre d'affaires par segment de produit : fixe – mobile – télévision

2.1.2.1. Segment fixe

6. Le chiffre d'affaires du segment fixe enregistre une hausse de 0,1 % pour atteindre 3,71 milliards d'euros. C'est moins que les deux années précédentes, où le chiffre d'affaires avait augmenté respectivement de 0,6 % (2021) et de 3 % (2020).

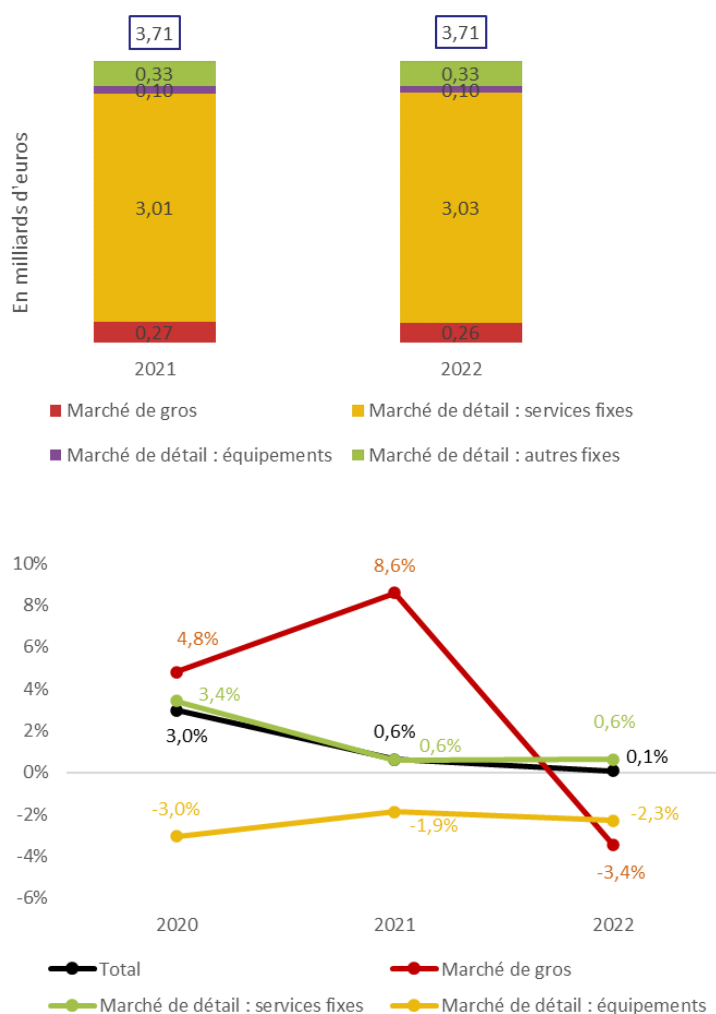


Figure 6 : Composition du chiffre d'affaires dans le segment fixe et variation en % (source : IBPT)

7. Le chiffre d'affaires de gros généré par les activités fixes diminue de 3,4 %. L'intervention réglementaire a un impact à ce niveau, eu égard à la nouvelle réduction du tarif de gros pour la terminaison d'appel fixe et à l'adaptation annuelle des tarifs de gros pour l'accès haut débit fourni par les câblo-opérateurs.

8. Pour la **terminaison d'appel fixe**, l'Europe avait fixé fin décembre 2020, par règlement délégué, le tarif de gros maximal par défaut pour la terminaison d'appel fixe à 0,07 cent/minute à atteindre progressivement d'ici 2022. Une période de transition s'appliquait pour 12 États membres, dont la Belgique. Jusqu'au 31 décembre 2021, un maximum de 0,093 cent/minute pouvait être porté en compte. À partir de 2022, le tarif applicable est de de 0,07 cent/minute.

9. Les tarifs des **services de gros à haut débit des réseaux câblés régulés** sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020 et ont été fixés pour chaque année, jusqu'en 2023². Par rapport aux tarifs applicables en 2021, les tarifs unitaires pour l'accès par ligne haut débit en 2022 des différentes catégories de vitesse (A à D) ont évolué à la hausse. Comme l'évolution du débit dans le temps est prise en compte, les catégories de vitesse ont toutefois été adaptées en 2022 de sorte que les lignes avec un débit plus élevé (>=100 Mbps) descendent d'une catégorie de vitesse et deviennent donc moins chères. Outre un tarif d'accès par ligne haut débit, la tarification comprend deux autres composantes : un tarif par profil haut débit (EUR/accès haut débit/mois) et un tarif par consommation de haut débit (EUR/Mbps/mois). Les deux composantes tarifaires diminuent en prix unitaire par rapport à 2021.

10. Les parts de marché en termes de chiffre d'affaires générés par les activités fixes évoluent au profit d'Orange qui parvient à réaliser la plus forte croissance en termes de parts de marché : +0,7 pp à [0-10] %.

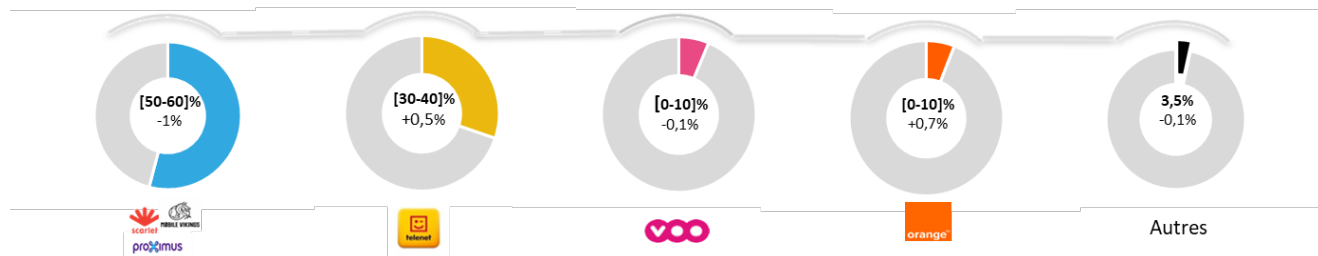


Figure 7 : Parts de marché en chiffre d'affaires sur le marché fixe (source : IBPT)

² Décision du 26 mai 2020 concernant les tarifs d'accès aux réseaux câblés
<https://www.bipt.be/index.php/operateurs/dossier/tarifs-dacces-aux-reseaux-cables>

2.1.2.2. Chiffre d'affaires du segment mobile

11. Le chiffre d'affaires du segment mobile enregistre une hausse de 0,5 % pour atteindre 3,42 milliards d'euros, mettant ainsi fin à la tendance négative du chiffre d'affaires observée les deux années précédentes : -0,5 % en 2021 et -6,6 % en 2020.

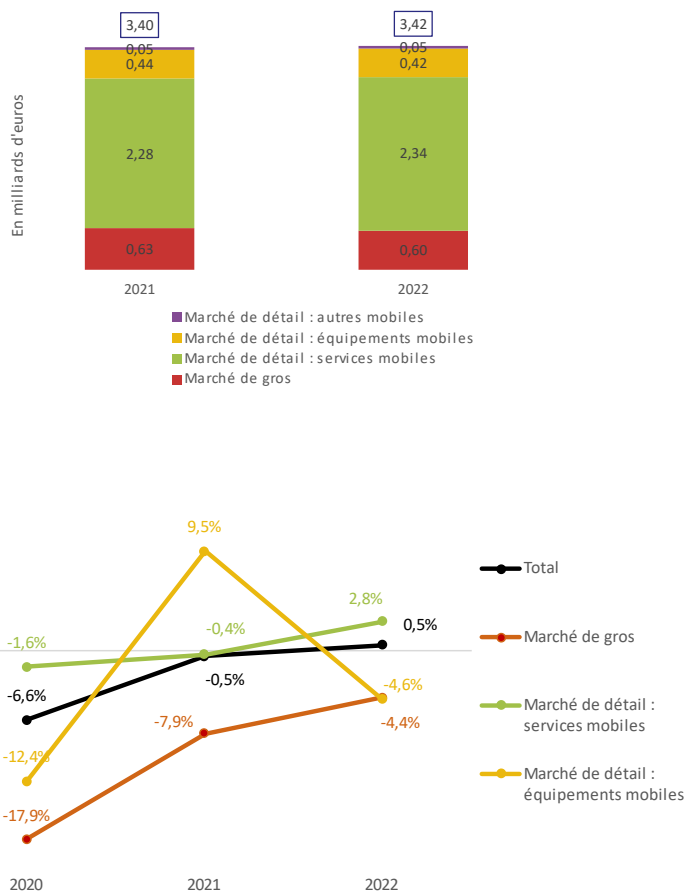


Figure 8 : Composition du chiffre d'affaires dans le segment mobile et variation annuelle en % (source : IBPT)

12. L'impact le plus important sur l'évolution du chiffre d'affaires est exercé par le segment de gros, qui génère 4,4 % de chiffre d'affaires en moins sur une base annuelle. La régulation est un facteur déterminant dans ce domaine compte tenu de la nouvelle baisse imposée des tarifs d'itinérance de gros et des prix maximums pour la terminaison d'appel mobile.

13. En ce qui concerne l'itinérance de gros, un nouveau règlement européen a été adopté pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2032. Le règlement en matière d'itinérance du 13 juin 2012³ avait en effet expiré le 30 juin 2022. Outre la prolongation du RLAH⁴, de nouveaux plafonds de prix ont été fixés pour les tarifs d'itinérance de gros.
14. En ce qui concerne les données mobiles, le tarif d'itinérance de gros a été plafonné à 2 EUR par gigaoctet (Go), soit une baisse de 0,5 EUR par Go. D'ici 2027, ce tarif diminuera encore progressivement pour atteindre 1 EUR.
Les plafonds de gros pour la voix et les SMS ont également été réduits sur la base d'un plan de transition en deux étapes en 2022 et en 2025.
Le tarif de gros moyen que l'opérateur du réseau visité peut facturer au fournisseur de services d'itinérance pour la fourniture d'un appel en itinérance réglementé provenant du réseau visité ne peut dépasser un plafond de sauvegarde de 0,022 EUR par minute (soit une baisse de 0,010 EUR/minute). Ce tarif de gros maximum diminuera encore pour atteindre 0,019 EUR le 1^{er} janvier 2025 et sera maintenu à 0,019 EUR par minute jusqu'au 30 juin 2032. Pour la fourniture d'un SMS en itinérance réglementé au départ du réseau visité, le tarif de gros ne peut dépasser un plafond de sauvegarde de 0,004 EUR par SMS (-0,006 EUR/SMS). Ce tarif de gros maximum diminuera encore pour atteindre 0,003 EUR par SMS le 1^{er} janvier 2025 et sera maintenu à 0,003 EUR jusqu'au 30 juin 2032.
15. Pour la terminaison d'appel mobile, un tarif maximal unique à l'échelle de l'Union présentant un bon rapport coût-efficacité de 0,2 centime d'euro par minute a été fixé en 2020 et s'appliquera à partir de 2024⁵. Pour permettre une transition en douceur, une trajectoire a été élaborée qui prévoit les tarifs suivants : 0,7 centime d'euro/min. en 2021, 0,55 centime d'euro/min. en 2022 et 0,4 centime d'euro/min. en 2023.
16. Sur le marché de détail, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,7 % pour atteindre 2,81 milliards d'euros. La croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par le passage des clients à des abonnements de données plus volumineux et plus coûteux. Le nombre de clients postpaid résidentiels utilisant plus de 10 Go de données mobiles par mois est ainsi passé de 11 % à 18 % en un an. L'ARPU plus élevé généré par les services de détail (+0,3 EUR/mois à 16,8 EUR) qui en résulte est toutefois partiellement annulé par la baisse des revenus provenant des équipements mobiles (-4,6 %).

³ Règlement (UE) N° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32012R0531>
et Règlement (UE) 2017/920 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant le règlement (UE) n° 531/2012 en ce qui concerne les règles applicables aux marchés de gros de l'itinérance
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R0920&from=EN>

⁴ RLAH : roaming like at home, itinérance aux tarifs nationaux. Depuis le 15 mai 2019, le prix de détail, hors TVA, pouvant être facturé aux consommateurs pour les communications régulées au sein de l'UE est plafonné à 0,19 EUR par minute pour les appels et à 0,06 EUR par SMS.

⁵ Le tarif de terminaison d'appel vocal mobile maximal unique à l'échelle de l'Union présentant un bon rapport coût-efficacité a été fixé par la Commission européenne le 18 décembre 2020 dans son règlement délégué, conformément au code des communications électroniques européen (CCEE, article 75).
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=pi_com%3AC%282020%298703

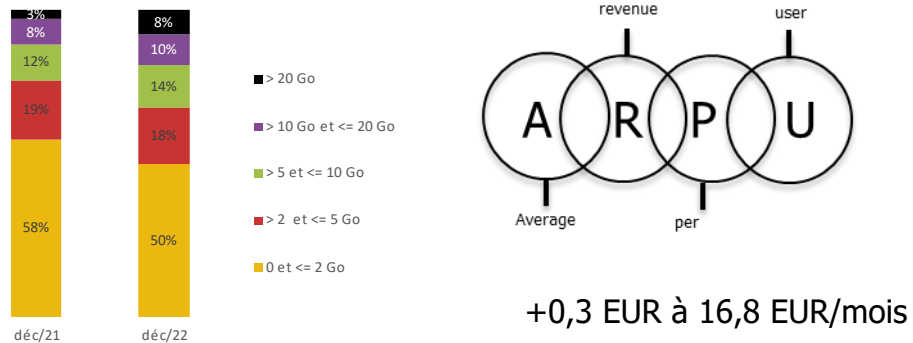


Figure 9 : Nombre de cartes SIM postpaid résidentielles selon le profil utilisateur en décembre 2021 et décembre 2022 et ARPU de détail hors interconnexion (source : IBPT)

17. Proximus (incluant Scarlet et Mobile Vikings) et Telenet parviennent tous deux à augmenter leur chiffre d'affaires sur le marché mobile, mais seul Telenet gagne de légères parts de marché (+0,6 pp). Proximus perd une petite partie de sa part de marché (-0,2 pp). Orange voit son chiffre d'affaires mobile diminuer légèrement pour la deuxième année consécutive, ce qui se traduit par une perte de parts de marché de 0,4 pp.

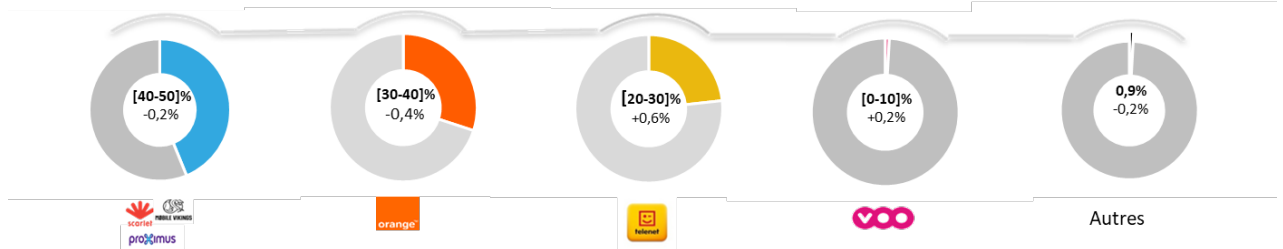


Figure 10 : Parts de marché en chiffre d'affaires sur le marché mobile (source : IBPT)

2.1.2.3. Chiffre d'affaires généré par la télévision

18. Le marché belge des services de télévision payante des opérateurs de télécommunications⁶ a augmenté de 0,3 % pour atteindre une valeur de près de 1,23 milliard d'euros en 2022.

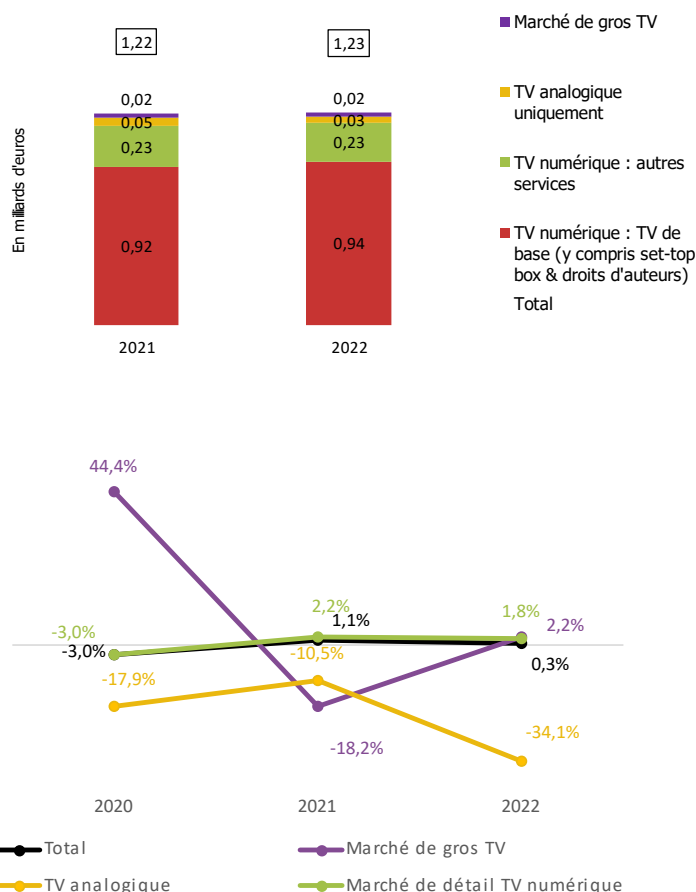
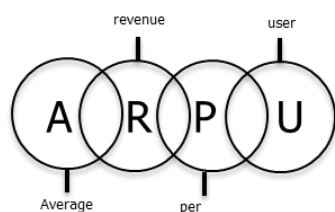


Figure 11 : Chiffre d'affaires sur le marché de la télévision et variation annuelle en % (source : IBPT)

19. Les abonnements à la télévision numérique ont enregistré une croissance du chiffre d'affaires de détail de 1,8 % pour atteindre 1,17 milliard d'euros en 2022, générant 97,2 % du chiffre d'affaires total généré par la télévision. Les hausses de prix ont compensé la baisse de 0,7 % du nombre total de raccordements à la télévision numérique (y compris par satellite). Cela se traduit par un ARPU des services de télévision numérique en hausse de 0,4 EUR/mois par rapport à 2021, s'élevant à 23 EUR. Pour le service de télévision de base, 18,5 EUR/mois sont dépensés (+0,5 EUR/mois) et pour les autres services de télévision, 4,4 EUR/mois (-0,1 EUR/mois).

⁶ Analogique (signal compact numérique inclus) et numérique (via décodeur-via application-via satellite). Contributions de Proximus, Brutélé, VOO SA, Orange, M7 Group et Telenet.



+ 0,4 EUR à 23 EUR/mois

Figure 12 : ARPU télévision numérique (source : IBPT)

20. Le chiffre d'affaires de gros est affecté par les prix de gros régulés pour l'accès à l'offre de télévision numérique et analogique des câblo-opérateurs⁷ qui ont été adaptés en 2022.
21. En raison de la baisse du nombre de raccordements à la télévision, Telenet voit son chiffre d'affaires généré par la télévision diminuer, ce qui se traduit par une baisse de 1,3 pp de sa part de marché à [40-50] %. Proximus parvient à gagner 0,6 pp de part de marché grâce à un chiffre d'affaires plus élevé provenant de la clientèle de la télévision qui a également légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

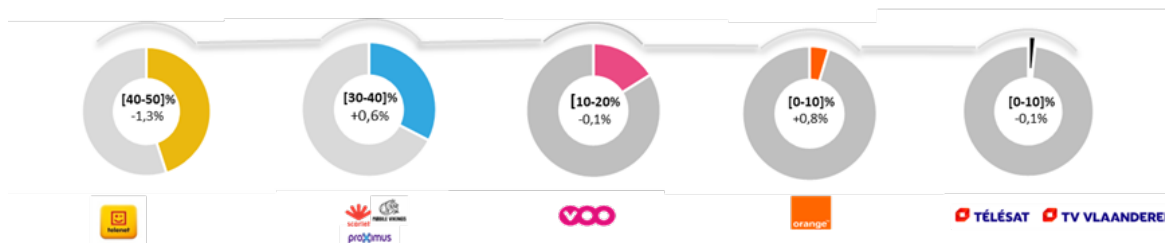


Figure 13 : Parts de marché en chiffre d'affaires sur le marché de la télévision (source : IBPT)

⁷ Prix de gros pour l'accès à l'offre de télévision en région linguistique française : <https://www.csa.be/wp-content/uploads/2020/05/20200526-CRC-CSA-Decision-tarifaire-sitecsaDEF.pdf>

Prix de gros pour l'accès à l'offre de télévision en région linguistique néerlandaise : <https://www.vlaamseregulatormedia.be/nl/nieuws/2021/marktanalyse-crc-beslissingen-van-25-maart-2021-betreffende-de-goedkeuring-van-de>

Prix de gros pour l'accès à l'offre de télévision dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale : <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/decision-de-la-crc-du-25-mars-2021-concernant-l-approbation-des-offres-de-referance-de-telenet-pour-lacces-a-loffre-de-television-dans-la-region-bilingue-de-bruxelles-capitale-et-pour-l-acces-a-l-offre-large-bande>

2.1.3. Chiffre d'affaires des services résidentiels

22. Le chiffre d'affaires généré par les services sur le marché résidentiel a augmenté de 1,8 % pour atteindre 4,6 milliards d'euros en 2022. Par ménage, 77 EUR par mois en moyenne sont consacrés aux communications électroniques et à la télévision, soit 2 EUR de plus que l'année précédente. 65,6 % du chiffre d'affaires des services résidentiels proviennent des offres groupées, soit +1,6 pp par rapport à l'année précédente.



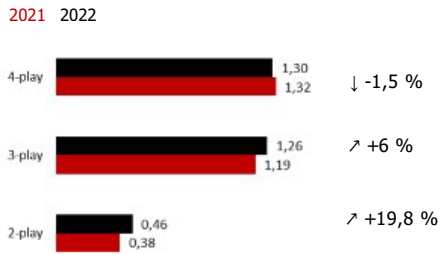
Figure 14 : Chiffre d'affaires des services résidentiels et part du chiffre d'affaires généré par les offres groupées (source : IBPT)

23. Avec la poursuite de l'élargissement de la clientèle convergente, 70 % des 3,02 milliards d'euros de revenus générés par les offres groupées proviendront des offres groupées combinant des services fixes et mobiles (+2,5 pp). Si l'on examine les chiffres par X-Play, les offres groupées combinant deux services⁸ génèrent un chiffre d'affaires nettement plus élevé (+19,8 %) et les offres groupées composées de trois services⁹ génèrent elles aussi plus de revenus en 2022 (+6 %). Les offres groupées Quadruple Play, quant à elles, voient leur chiffre d'affaires diminuer pour la première fois (-1,5 %). Ceci est le résultat d'une réduction du volume (-29 339 offres groupées composées de 4 services) et d'une baisse de la dépense moyenne par client Quadruple Play (-2 EUR/mois).

⁸ Le Double Play comprend les combinaisons d'offres groupées suivantes (% volume) : haut débit fixe et télévision (54 %) - haut débit fixe et téléphonie mobile (30 %) - téléphonie fixe et télévision (10 %) - haut débit fixe et téléphonie fixe (6 %).

⁹ Le Triple Play comprend les combinaisons d'offres groupées suivantes (% volume) : haut débit fixe & télévision & téléphonie mobile (52 %) - haut débit fixe & télévision & téléphonie fixe (46 %) - haut débit fixe & téléphonie fixe & téléphonie mobile (1 %) - téléphonie fixe & télévision & téléphonie mobile (1 %)

Chiffre d'affaires offres groupées par X-play (en milliards €)



Chiffre d'affaires offres groupées convergentes (en milliards €)

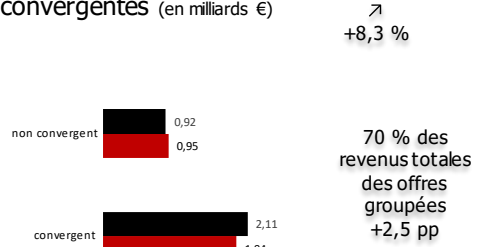


Figure 15 : Chiffres d'affaires générés par les offres groupées par X-Play et générés par les offres groupées convergentes (source : IBPT)

ARPU par client X-play (euros/mois)

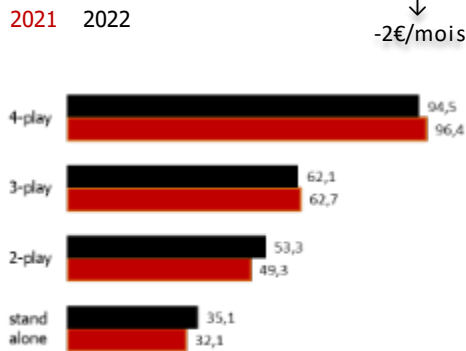


Figure 16 : ARPU par client X-Play en euros/mois (source : IBPT)

2.1.4. EBITDA

24. En 2022, les opérateurs de télécommunications Proximus, Telenet et Orange ont atteint un EBITDA¹⁰ de 3,28 milliards d'euros sur la base du chiffre d'affaires national, soit 1,6 % de plus que l'année précédente. Les opérateurs de télécommunications sont confrontés à des coûts plus élevés, notamment en raison de l'inflation des salaires et de la hausse des prix de l'énergie, mais cette augmentation des coûts est compensée par les hausses de prix appliquées aux services vendus, qui poussent les bénéfices à la hausse.
25. Un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires par rapport à l'augmentation des coûts entraîne cependant une diminution de la marge EBITDA : en 2022, sur la base des données communiquées à l'IBPT, on peut calculer qu'une moyenne de 42,9 % du chiffre d'affaires national généré par les communications électroniques et la télévision peut être enregistrée comme bénéfice, contre une moyenne de 44 % les 2 années précédentes¹¹. Il existe cependant des différences significatives : Telenet a la marge d'EBITDA la plus élevée, avec [50-60] %, suivie de Proximus SA avec [40-50] %. La marge d'EBITDA d'Orange est la plus faible des trois opérateurs, avec [20-30] %.

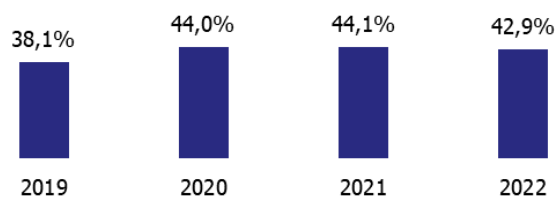


Figure 17 : Marge d'EBITDA moyenne de Proximus SA, Telenet et Orange (source : IBPT)

¹⁰ L'EBITDA est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et provisions. Il est égal à la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts opérationnels.

¹¹ La marge d'EBITDA est influencée, entre autres, par la politique d'amortissement qui peut être différente d'un opérateur à l'autre.

3. Prix

26. Le chiffre d'affaires en 2022 a été influencé par l'inflation liée aux coûts de l'énergie. En conséquence, les opérateurs de télécommunications ont augmenté les prix de leurs services, principalement ceux des services de télécommunications fixes et des offres groupées. Les prix des abonnements GSM ont moins évolué.
27. Proximus a, comme les années précédentes, augmenté ses tarifs le 1^{er} janvier 2022, mais une deuxième hausse est déjà intervenue en mai 2022. Seul le pack de base Internet Start, rebaptisé Internet Essential, fait exception. Le tarif de ce pack a été ramené de 27,50 EUR à 25 EUR par mois pour un volume de 100 Go et une vitesse de téléchargement de 50 Mbps.
Le 19 juin 2022, Telenet a augmenté de 4,7 % toute une série de tarifs d'abonnement pour l'internet, la télévision et la téléphonie, ce qui est nettement supérieur à la hausse de 1 % appliquée en juillet 2021.
Orange a également procédé à deux hausses de prix : une première en janvier 2022 pour ses offres groupées Love et son Home Internet standalone, et une seconde pour divers services mobiles et fixes à partir du 1^{er} juin 2022. Enfin, le câblo-opérateur wallon VOO a augmenté les prix d'une grande partie de ses tarifs et offres groupées de 3,34 % en moyenne en avril 2022.
28. Le rythme d'augmentation des prix des services de téléphonie et de télécopie en Belgique s'élevait en moyenne à 0,8 % en 2022. Bien qu'il s'agisse de la deuxième année consécutive de hausse de l'inflation, l'augmentation des prix reste inférieure au niveau d'inflation élevé de 2016 pour les services de téléphonie et de télécopie (+4,6 %). L'augmentation est également inférieure au taux d'inflation général, qui est de 10,3 % en 2022.
Dans les pays voisins de la Belgique, l'inflation des services de téléphonie et de télécopie était plus élevée au Luxembourg (+1,3 %) et en France (+0,2 %). Aux Pays-Bas et en Allemagne, les services de téléphonie et de télécopie n'ont pas contribué à l'inflation des prix : les prix à la consommation y ont diminué en moyenne de 4,40 % et de 1,20 %.



Figure 18 : Variation annuelle moyenne des prix des services de téléphonie et de télécopie (source : Eurostat)

29. L'inflation plus élevée des services de téléphonie et de télécopie en Belgique est principalement due à l'internet fixe (+3,4 %), suivi de la téléphonie fixe (+2,5 %) et des offres groupées (+1,3 %). Avec une baisse des prix moyens de 3,9 %, la téléphonie mobile affiche une inflation négative en 2022. C'était également le cas les années précédentes : entre 2014 et 2021, les prix de la téléphonie mobile ont connu une baisse annuelle moyenne comprise entre 13 % (2014) et 0,5 % (2017).

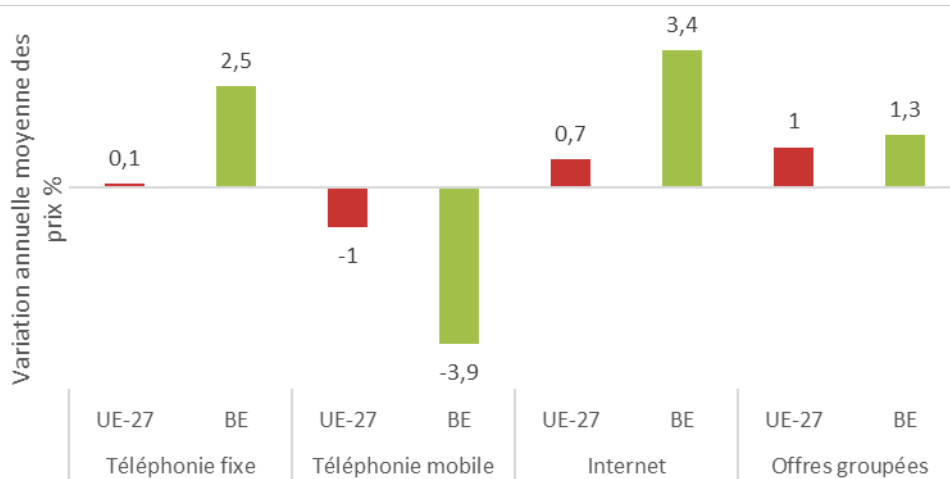


Figure 19 : Variation annuelle moyenne des prix des services de télécommunications, en BE et dans l'UE-27 (source : Eurostat)

4. Investissements

30. L'évolution technologique des réseaux fixes et mobiles entraîne une intensité capitalistique élevée dans le secteur des communications électroniques¹². Par exemple, le passage du cuivre et du câble à la fibre optique en Belgique impliquera des dépenses totales de plus de 11 milliards d'euros sur une période de 10 à 15 ans.

Pour raccorder 4,2 millions de foyers et d'entreprises à la fibre optique dans les zones les plus denses et dans les régions moins denses, Proximus et ses entreprises communes Fiberklaar et Unifiber ont alloué un budget de 5 milliards d'euros. Un montant de 4 milliards d'euros est prévu pour le raccordement des foyers dans les zones les plus rurales, où Proximus compte sur le soutien de partenaires financiers belges dont I4B (the Belgian Infrastructure Fund). L'entreprise commune « Glasfaser Ostbelgien », contrôlée conjointement par Ethias, Proximus et la Communauté germanophone, dispose d'un budget d'environ 0,1 milliard d'euros. La Communauté germanophone fournit des subsides - soutenus par le Plan de relance européen - pour un montant de 40 millions d'euros.

Chez Telenet également, la plupart des investissements se concentrent sur le déploiement du FTTH. En plus des investissements continus dans les plateformes numériques et de données (estimés à environ 0,2 milliard d'euros sur la période 2023-2025) et de l'investissement 5G prévu de 0,3 milliard d'euros sur la même période, 2 milliards d'euros d'investissements sont prévus pour déployer un réseau de fibre optique en collaboration avec le partenaire Fluvius qui doit couvrir 78 % de l'empreinte de Telenet d'ici 2038.

VOO poursuit ses investissements dans la mise à niveau vers DOCSIS 3.1 de son réseau câblé afin de permettre à 50 % des clients de VOO en Wallonie d'accéder à 1 Gbps d'ici 2023 (voir également le § 51).

Entreprise	Budget	Calendrier
Proximus seule	+/- 2 milliards d'euros	2028
Fiberklaar	2,5 milliards d'euros	2028
Unifiber	1 milliard d'euros	2028
Glasfaser Ostbelgien	0,1 milliard d'euros	2026
Consortium JV (I4B)	+/- 4 milliards d'euros	2032

¹² Citymesh, qui souhaite devenir un quatrième acteur de télécommunications national à part entière aux côtés de Telenet, Proximus et Orange, prend en compte un investissement supplémentaire futur d'environ 100 millions d'euros.

Voir <https://itdaily.be/nieuws/infrastructuur/citymesh-vierde-telecomoperator/>

Telenet + Fluvius	Total (y compris la mise à niveau des câbles coaxiaux) jusqu'à 2,0 milliards d'euros	2038
-------------------	--	------

Tableau 1 : Investissements dans le déploiement de la fibre optique (source : communiqués de presse des opérateurs)

31. Si l'on exclut les droits d'utilisation du spectre et de diffusion des compétitions de football et les dépenses en capital liées à la location d'infrastructures de télécommunications¹³, les dépenses d'investissement dans les télécommunications et la télévision ont augmenté de 591 millions d'euros (+31,1 % sur une base annuelle), ce qui porte le total annuel à 2,49 milliards d'euros. Cette augmentation est due en grande partie aux investissements dans le segment des télécommunications fixes et mobiles, qui représentent 70 % du total des dépenses d'investissement.

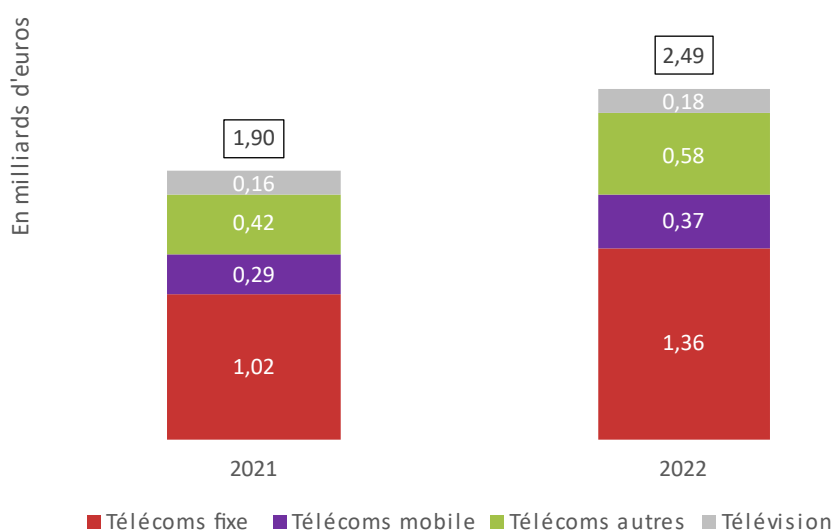


Figure 20 : Investissements dans les télécommunications et la télévision, hors droits de licence et de diffusion et leasing (source : IBPT)

32. Le pic d'investissements se traduit par un ratio capex/chiffre d'affaires qui atteint 29,6 % contre 22,7 % l'année précédente.

¹³ Telenet a vendu ses tours de télécommunications mobiles à l'entreprise américaine DigitalBridge en 2022. Un contrat de leasing de 15 ans a débuté le 1^{er} juin 2022 avec des renouvellements de 10 ans à chaque fois.

5. Emploi

33. Fin 2022, les opérateurs de télécommunications¹⁴ employaient directement 15 984 équivalents temps plein pour la fourniture de services de communications électroniques et de télévision. Il s'agit d'une légère augmentation de 16 ETP sur une base annuelle.

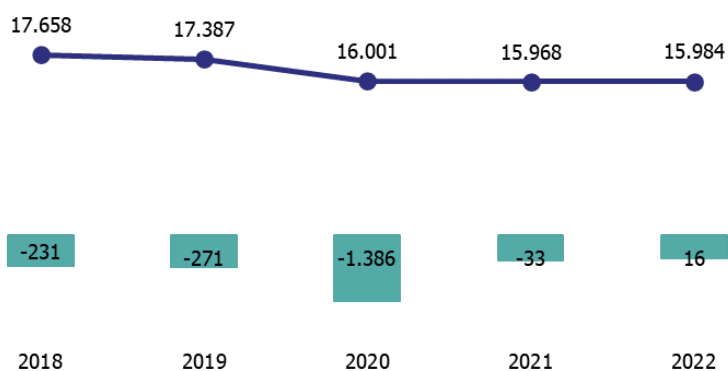


Figure 21 : Nombre d'équivalents temps plein employés et ajouts nets pour la fourniture de services de communications électroniques et de télévision (source : IBPT)

34. Environ 32 % des ETP employés par les opérateurs de télécommunications sont des femmes.

¹⁴ Contributions de Brutélé, BT Limited, Colt Telecom, Fiberklaar, Fluvius, Lycamobile, Mobile Vikings, Orange, Proximus (incluant Scarlet), Telenet, Verizon et VOO SA.

6. Déploiement et utilisation

6.1. Services fixes

6.1.1. Acteurs du marché

35. Le marché belge reste caractérisé en 2022 par 3 acteurs possédant un réseau fixe : Proximus (national) et les câblo-opérateurs Telenet et VOO dans leur zone de couverture régionale¹⁵. Proximus a intégré Scarlet, qui avait été acquise en 2008 et fonctionnait comme une société distincte offrant des services fixes, mobiles et de télévision. La marque Scarlet continuera toutefois d'exister¹⁶. L'accord conclu fin 2021 entre Orange et VOO en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans VOO (75 % moins 1 action) n'a pas pu être finalisé en 2022. La transaction a fait l'objet d'une enquête de l'Autorité européenne de la concurrence qui n'a donné son accord que le 20 mars 2023¹⁷. Telenet, qui était également intéressé par l'acquisition du réseau câblé de VOO, a conclu un accord avec Orange sur l'accès au réseau câblé coaxial de VOO en janvier 2023. La location de capacité sur le câble wallon permet à Telenet d'offrir des services fixes dans la moitié sud du pays sans y disposer de son propre réseau fixe. Cela pourrait compenser la perte de concurrence en Wallonie et dans certaines parties de Bruxelles à la suite de l'acquisition de VOO par Orange.
36. Les opérateurs de réseaux fixes sont en concurrence avec des plateformes numériques utilisant l'internet. Les services vocaux et les services de streaming vidéo offerts par des acteurs autres que les opérateurs de télécommunications via l'internet public, généralement appelés « over-the-top » (OTT), ne relèvent pas de la portée de la collecte de statistiques de l'IBPT pour l'année 2022¹⁸.

¹⁵ Le réseau fixe de Telenet est limité à la Flandre, à Bruxelles et à certaines parties du Hainaut. Le réseau fixe de VOO couvre la Wallonie et certaines parties de Bruxelles.

¹⁶ L'intégration de Scarlet dans la société mère Proximus n'a pas d'impact sur les données du présent rapport étant donné que Scarlet et Proximus étaient déjà regroupées dans le rapport statistique pour l'année 2021.

¹⁷ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_23_1722

¹⁸ Ces services vocaux sont considérés comme des services de communications interpersonnelles non fondés sur la numérotation (NI-ICS).

6.1.2. Téléphonie fixe

37. La perte d'accès PSTN (-14,4 %), d'accès ISDN équivalents (-39,4 %) ¹⁹ et d'accès équivalents basés sur le haut débit fixe ²⁰ (-5 %) entraîne une diminution globale du nombre d'accès équivalents de 10,3 % à 2,97 millions.

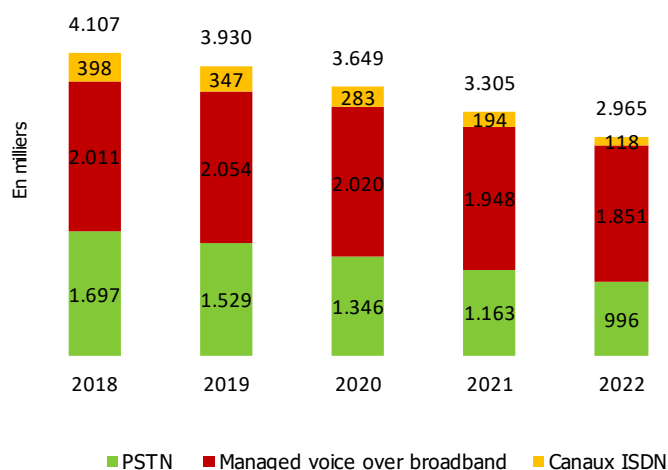


Figure 22 : Nombre de canaux vocaux fixes (source : IBPT)

38. Fin 2022, Proximus a mis fin à la présélection du transporteur (CPS), c'est-à-dire le fait de passer des appels via un autre opérateur téléphonique que celui auprès duquel l'abonnement à la ligne fixe a été souscrit. En 2021, il y avait encore 85 444 numéros avec CPS actifs.
39. Le nombre de minutes d'appel via la téléphonie fixe continue de baisser : -27 % pour un total de 3,79 milliards de minutes.
40. La perte d'accès au réseau téléphonique fixe s'accompagne d'une diminution du nombre de numéros fixes portés lors d'un changement d'opérateur : -75 876 à 294 243 portages sur une base annuelle.

¹⁹ Il s'agit du nombre de canaux vocaux inclus dans l'abonnement ISDN (ISDN-2 : 2 canaux vocaux, ISDN-30 : 30 canaux vocaux)

²⁰ Il s'agit du nombre de canaux vocaux inclus dans l'abonnement VOIP/VoB via le câble/le DSL/la fibre optique et autre haut débit fixe. Les services vocaux offerts par les fournisseurs OTT basés sur l'internet public ne sont pas inclus.

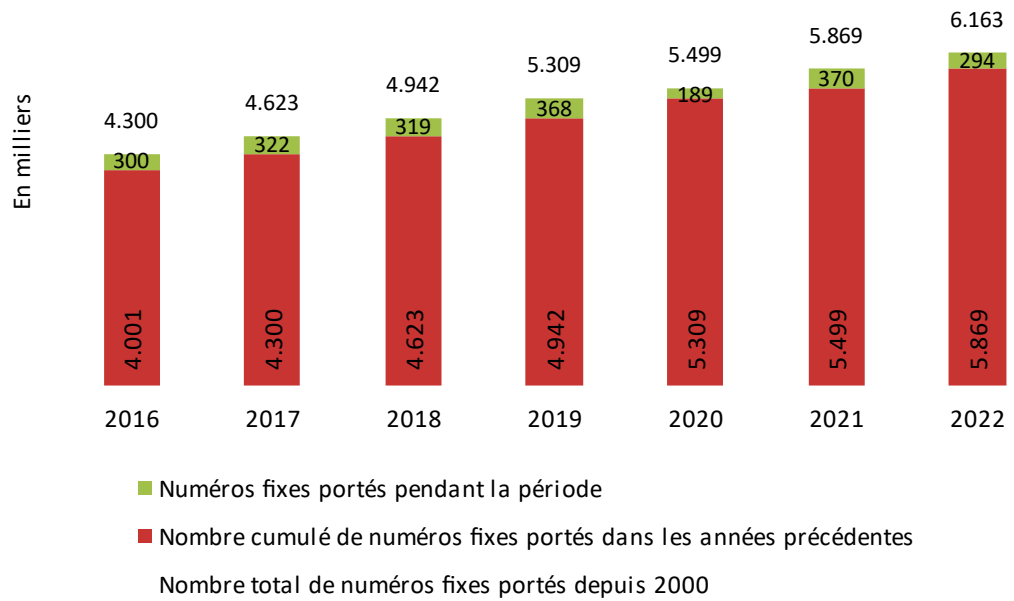


Figure 23 : Numéros fixes portés (source : ASBL Portabilité des numéros)

6.1.3. Haut débit fixe

6.1.3.1. Déploiement

41. La disponibilité du haut débit fixe est cartographiée par l'IBPT via l'atlas fixe sur le portail de données de l'IBPT. Cet atlas a été mis à jour en novembre 2022 avec les données d'août 2022. Le taux de couverture des différents débits (1 Mbps, 10 Mbps, 30 Mbps, 50 Mbps, 150 Mbps, 400 Mbps, 1000 Mbps) est affiché pour les différentes zones géographiques de la Belgique qui peuvent être sélectionnées sur la carte (commune-arrondissement-province-pays). Pour la première fois, il est également possible de consulter les données de couverture au niveau de l'adresse. Pour chaque opérateur, les vitesses de téléchargement et de transfert ainsi que la technologie qui sont disponibles à l'adresse exacte sont indiquées.

42. L'atlas fixe permet à l'IBPT de cartographier les zones sans accès à l'internet ultrarapide (au moins 100 Mbps) dans le but de les éliminer, comme le prévoit le plan national pour le haut débit fixe et mobile lancé en avril 2021²¹. Quelques 140 403 ménages vivaient dans ces zones en août 2022, soit à peu près autant qu'en septembre 2020. Le taux de couverture national de l'internet ultrarapide reste ainsi stable à 97,2 %²². Afin d'encourager davantage le déploiement dans les zones où l'internet ultrarapide n'est pas disponible, la ministre des Télécommunications a lancé le 5 décembre 2022 un appel à projets avec des subsides d'un montant total de 41 millions d'euros. Les projets ont été soumis par les opérateurs de télécommunications avant la fin du mois de janvier 2023. Un deuxième appel à projets sera lancé en 2023 pour lequel un peu plus de 27 millions d'euros sont encore disponibles. Ce deuxième appel a été adapté aux besoins exprimés par les opérateurs après le premier appel.

43. Le déploiement des réseaux à très haute capacité (VHCN²³) a été cartographié pour la première fois en 2022. Grâce à une extension de l'atlas fixe, les données de couverture d'au moins 1 gigabit ont été rendues disponibles le 1^{er} août 2022 : 72,8 % des ménages belges peuvent avoir accès à cette vitesse offerte à la fois via les réseaux câblés Eurodocsis et les réseaux de fibre optique. Ce sont principalement les ménages de la Région flamande (98,4 %) et de la Région de Bruxelles-Capitale (99,5 %) qui peuvent surfer sur Internet à des vitesses de 1 gigabit. En Wallonie, la couverture à 1 gigabit est limitée à 17,4 % des ménages.

²¹ <https://desutter.belgium.be/fr/avec-le-plan-pour-la-large-bande-fixe-et-mobile-la-ministre-de-sutter-souhaite-faire-dispara%C3%AAtre-les>

²² Voir également la communication de l'IBPT du 21 février 2023 portant sur l'étude qualitative concernant les réseaux à haut débit fixes et mobiles en Belgique.
<https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-concernant-letude-qualitative-des-reseaux-a-haut-debit-fixes-et-mobiles-en-belgique>

²³ Il s'agit soit d'un réseau de communications électroniques qui est entièrement composé d'éléments de fibre optique au moins jusqu'au point de distribution au lieu de desserte, soit d'un réseau de communications électroniques qui est capable d'offrir, dans des conditions d'heures de pointe habituelles, une performance du réseau comparable en termes de débit descendant et ascendant. Conformément aux lignes directrices de l'ORECE, un VHCN répond à au moins l'un des quatre critères suivants : voir https://www.berec.europa.eu/sites/default/files/files/document_register_store/2020/10/BoR_%2820%29_165_BEREC_Guidelines_VHCN.pdf

44. En ce qui concerne spécifiquement la fibre optique, l'IBPT a également lancé en mai 2022 une carte de couverture distincte²⁴ renseignant non seulement les endroits où la fibre optique est disponible, mais aussi le nombre de réseaux de fibre optique disponibles et les noms des opérateurs offrant des services de fibre optique à un endroit donné, tant pour le marché résidentiel que pour le marché des (petites) entreprises.
45. Proximus et Telenet s'efforcent tous deux d'investir dans la fibre optique. Proximus a revu ses ambitions formulées en 2020 à la hausse, de sorte que 95 % des entreprises et des foyers disposeront de la fibre optique et du gigabit d'ici 10 ans. À l'horizon 2032, 5,9 millions de bâtiments seront raccordables à la fibre optique : déploiement de 2,2 millions de connexions en fibre optique en gestion propre et de 2 millions conjointement avec les entreprises communes Fiberklaar (pour la Flandre) et Unifiber (pour la Wallonie) dans les zones à densité de population moyenne. Ces initiatives privées seront complétées par des partenariats public-privé en 2022. En mai 2022, Proximus et Ethias ont mis en place un partenariat public-privé avec la Communauté germanophone de Belgique pour le déploiement de la fibre optique : 40 000 ménages et entreprises y auront accès à la fibre optique d'ici 2026. Pour 1,7 million de connexions supplémentaires dans les zones rurales, Proximus a annoncé qu'elle collaborerait également avec des partenaires publics-privés tels que le Fonds d'infrastructure belge I4B (Belgium Infrastructure Fund). Pour atteindre une couverture gigabit de 100 %, il sera fait appel à l'accès sans fil fixe (FWA) pour les 5 % restants²⁵.

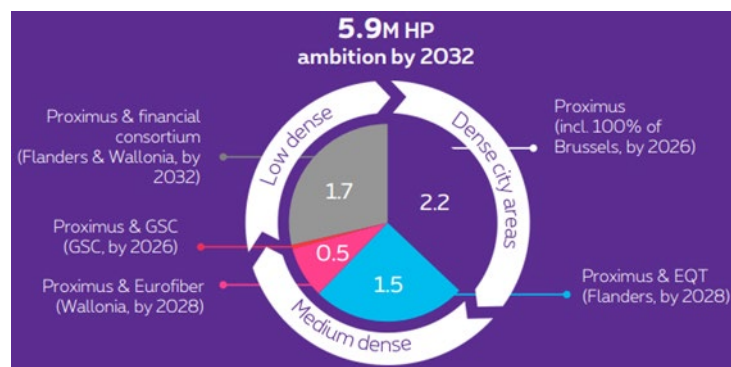


Figure 24 : Nombre de foyers raccordables au réseau FTTH de Proximus d'ici 2032 : en gestion propre et par le biais de partenariats (source : Proximus, présentation résultats Q2 2022)

46. En juillet 2022, Telenet a conclu un accord avec le gestionnaire de réseau Fluvius afin de fournir une connexion en fibre optique à 78 % des foyers flamands d'ici 2038. Là où aucun réseau FTTH ne sera installé, des efforts seront également déployés pour poursuivre la mise à niveau du réseau HFC existant via la technologie DOCSIS, afin que tous les habitants de la Flandre puissent bénéficier d'une connexion gigabit. Le projet est soumis à la notification et autorisation préalable auprès de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne, car il relève du champ d'application du règlement européen sur les concentrations. Le 31 mai 2023, la Commission européenne a donné son feu vert à la collaboration entre Telenet et Fluvius au sein de la société d'infrastructure de réseau

²⁴ <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/ftth>

²⁵ Source : Communiqué de presse de Proximus du 29 juin 2022

NetCo²⁶. Telenet détiendra une participation de 66,8% dans NetCo, Fluvius les 33,2% restants.

Auparavant, l'autorité belge de la concurrence (ABC) avait également ouvert une enquête sur la collaboration. ABC a examiné si le fait que Fluvius soit détenue, par le biais d'intercommunales, par toutes les communes flamandes, qui jouent un rôle important dans les procédures d'autorisation et la coordination des travaux de déploiement des réseaux, entraîne une distorsion du marché. L'enquête de ABC a été arrêtée en avril 2023 après que Telenet et Fluvius aient soumis un ensemble de mesures pour éviter le risque de conflits d'intérêts dans le déploiement du réseau²⁷.

²⁶ https://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/case_details.cfm?proc_code=2_M_10994

²⁷ https://www.bma-abc.be/sites/default/files/content/download/files/20230418_Persbericht_14_BMA.pdf

6.1.3.2. Haut débit fixe de détail

47. Huit ans après avoir franchi le cap des 4 millions de lignes fixes à haut débit, le seuil des 5 millions de lignes fixes à haut débit a été franchi à la fin de l'année 2022²⁸. Par rapport aux deux années précédentes, le taux de croissance a ralenti : le nombre d'ajouts nets annuels est tombé à 94 000 en 2022, contre 212 000 un an plus tôt et 173 000 en 2020.

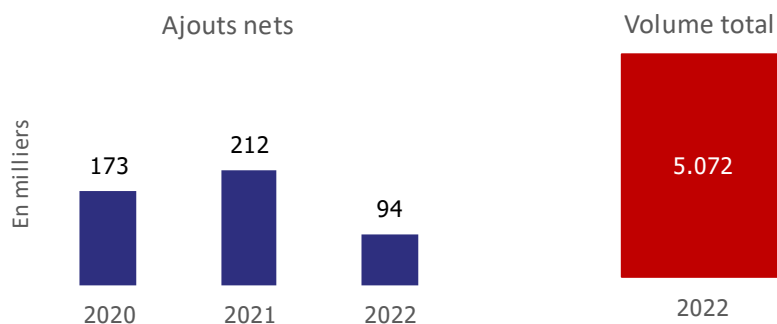


Figure 25 : Additions nettes haut débit fixe et volume fin 2022 (y compris FWA²⁹) (source : IBPT)

48. Le ralentissement de la croissance est plus fort en Flandre (50 000 ajouts nets de moins qu'en 2021) qu'en Wallonie (11 000 ajouts nets de moins) et dans la région de Bruxelles (5 000 ajouts nets de moins)³⁰.

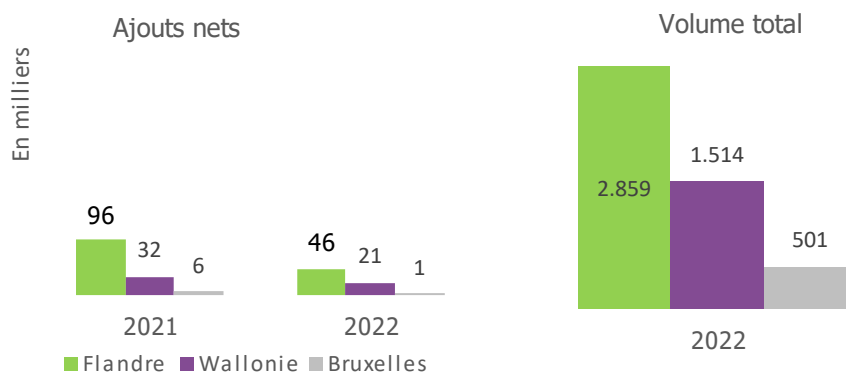


Figure 26 : Additions nettes haut débit fixe et volume fin 2022 (hors FWA), par région (source : IBPT)

²⁸ Sur la base des données de détail de 19 fournisseurs d'accès à l'internet (FAI).

²⁹ FWA = accès sans fil fixe utilisant des ondes radio.

³⁰ Sur la base des données de détail par code postal de Proximus (incluant Scarlet et Mobile Vikings), Telenet, Orange, VOO et des données de gros par code postal de Proximus.

49. Des trois régions de Belgique, la Flandre a le taux d'adoption du haut débit le plus élevé en termes d'habitants : pour 100 habitants, il y a 43,2 connexions fixes à haut débit, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 42,9. La Wallonie et Bruxelles se situent légèrement en dessous de la moyenne nationale, avec respectivement 42,5 et 42,3 connexions fixe à haut débit pour 100 habitants.

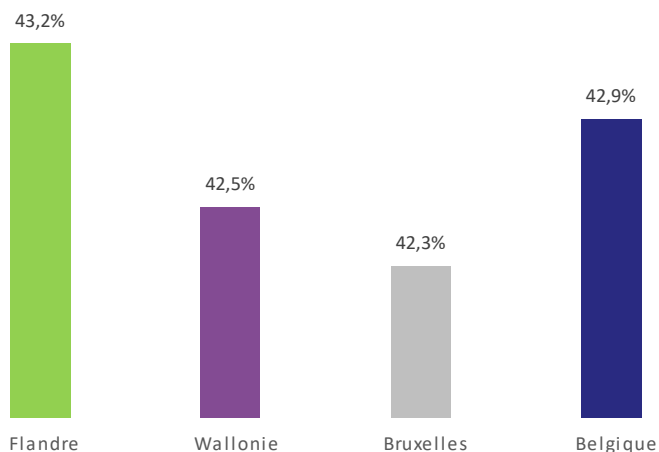


Figure 27 : Lignes fixes à haut débit par 100 habitants, FWA inclus (source : IBPT)

50. Environ 81,7 % des ménages belges achètent une ligne fixe à haut débit. La proportion de ces ménages est plus élevée en Flandre (82,6 %) qu'en Wallonie (82,1 %) et à Bruxelles (76,4 %).

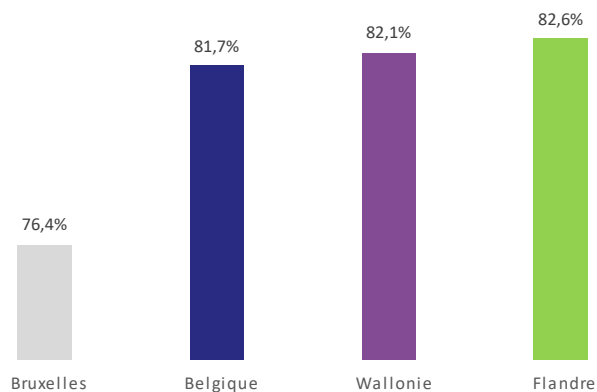


Figure 28 : Lignes fixes à haut débit par 100 ménages, FWA inclus (source : IBPT)

51. La transition vers des débits en gigabit se poursuit lentement. Proximus, Telenet et VOO ont annoncé leur intention d'étendre la disponibilité d'un débit de 1 gigabit (1000 Mbps) sur leur réseau fixe en 2022. Tant chez Proximus que chez Telenet, ces projets reposent sur le déploiement de la fibre optique. En attendant le début de la collaboration avec Fluvius, l'internet à 1 gigabit passe déjà via le câble chez Telenet : avec ONEup, pour 90 euros par mois, les clients de Telenet disposent d'une vitesse allant jusqu'à 1 Gbps, sans disposer d'une connexion en fibre optique. VOO poursuit ses investissements dans la mise à niveau Docsis 3.1 de son réseau câblé afin de permettre à 50 % des clients VOO en Wallonie d'accéder à 1 Gbps d'ici 2023³¹. D'autres fournisseurs passent par les réseaux d'opérateurs tiers pour leurs offres d'internet à 1 gigabit. EDPnet, de même que Mobile Vikings, utilisent le réseau de Proximus. Orange, qui achète des connexions haut débit aux câblo-opérateurs, propose l'option Fiber boost : pour 10 euros de plus par mois, il est possible de surfer à des vitesses allant jusqu'à 1 Gbps.
52. En 2022, 93 % des 93 855 ajouts nets de lignes fixes à haut débit ont pu être attribués à des lignes ayant une vitesse de téléchargement théorique d'au moins 1 gigabit. Un an plus tôt, cette part n'était que de 46 %.

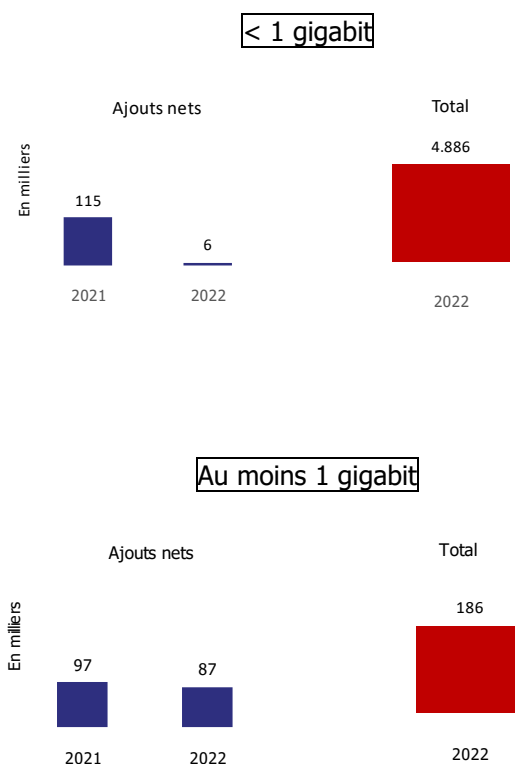


Figure 29 : Additions nettes et volume de détail haut débit fixe, < 1 gigabit et au moins 1 gigabit (source : IBPT)

³¹ Voir <https://www.voo.be/fr/news/surfer-gigabit-wallonie-bruxelles-cable-voo-fibre>

En août 2022, le débit en gigabit était disponible dans 25 communes wallonnes et dans 6 communes de la Région de Bruxelles-Capitale (Ixelles, Saint-Gilles, Evere, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Uccle).

53. L'empreinte croissante de la fibre optique a fait croître lentement la part des lignes fixes à haut débit sur les réseaux de fibre optique, qui est passée de 3,1 % à 5,2 % du nombre total de lignes. Le haut débit fixe sur le réseau de cuivre a diminué de 2,3 pp pour atteindre 40,3 %, tandis que le câble reste la technologie la plus importante en Belgique avec une légère croissance de 0,2 pp pour atteindre une part de 52,8 % du total des lignes fixes à haut débit.

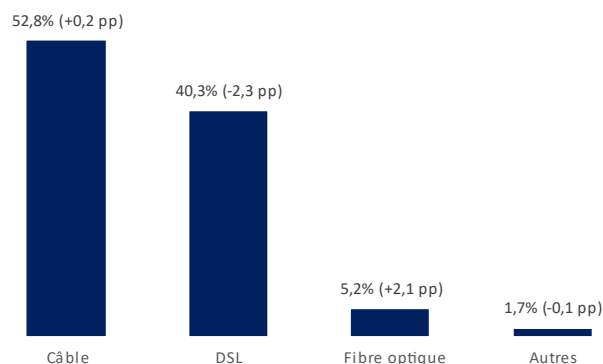


Figure 30 : Lignes fixes à haut débit de détail par technologie, fin 2022 (source : IBPT)

54. Une ventilation par région montre que c'est en Flandre que l'accès au haut débit fixe est le plus important en termes de parts : plus de 65 % des connexions fixes à haut débit vendues sont basées sur le réseau câblé. En Wallonie et à Bruxelles, c'est la technologie DSL qui domine avec des parts respectives de 55 % et 53 %. La part de la fibre optique dans les ventes du haut débit fixe est la plus élevée à Bruxelles (12 %).

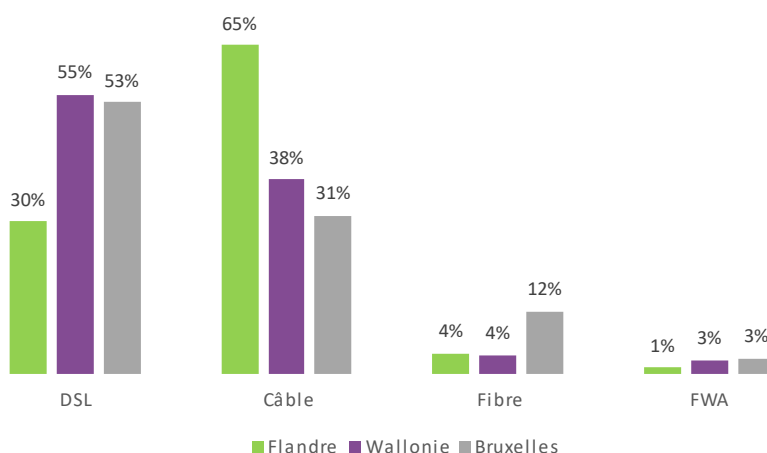


Figure 31 : Haut débit fixe par technologie et par région, fin 2022 (source : IBPT)

55. Aux endroits où la fibre optique est déployée, il n'est plus nécessaire de maintenir opérationnel le réseau de cuivre existant. En effet, il s'agit d'une technologie moins performante et il n'est pas rentable de la laisser exister parallèlement à la fibre optique déployée. Une mise hors service est également intéressante du point de vue des mesures climatiques, étant donné que la fibre optique consomme moins d'énergie (et donc de CO₂) que les réseaux de cuivre. La migration du cuivre vers la fibre optique se fait progressivement.
Proximus prévoit de désactiver le réseau de cuivre existant dans une zone donnée dans les cinq ans suivant le début des travaux d'installation de la fibre³². La première zone où le réseau de cuivre de Proximus a été désactivé est la zone Anspach à Bruxelles. Cette opération a eu lieu en janvier 2023.
56. Afin d'éviter toute interruption des services de télécommunications fixes, les clients concernés sont invités à passer du VDSL sur le réseau de cuivre à un abonnement à la fibre optique dont le prix est supérieur de 5 euros. Dans le cas d'un passage obligatoire, Proximus peut toutefois offrir à ses clients un geste commercial la première année : par exemple, les clients Proximus disposant d'un pack Flex ne paieront pas, dans un premier temps, un prix plus élevé pour leur abonnement au réseau de fibre optique lors de ce changement. Pour les clients Proximus ayant un abonnement « Internet Essential », le passage à « Internet Essential Fiber » n'a pas d'impact : l'abonnement restera au prix de 25 euros/mois.
57. Les clients de Scarlet qui utilisent le réseau VDSL de Proximus et qui sont transférés bénéficient eux aussi d'un geste commercial. Comme Scarlet ne dispose pas encore de produit de fibre propre, les clients Scarlet Poco et Loco sont transférés vers un produit Proximus, en conservant leur prix actuel, à savoir 23 euros pour Scarlet Poco, pour une période de 2 ans. Cela signifie que les clients Poco ayant fait l'objet d'une migration (forcée) bénéficient de facto d'une réduction de 2 euros par rapport au produit « Internet Essential » de Proximus³³.

³² Voir <https://www.proximus.com/fr/network/fiber.html>, sous « Suppression progressive de notre réseau de cuivre existant ».

³³ Voir le § 10 de la décision du 20 décembre 2022 concernant un éventuel effet de ciseau tarifaire concernant l'offre de fibre optique de Proximus : <https://www.bipt.be/index.php/operateurs/publication/decision-du-20-decembre-2022-concernant-un-eventuel-effet-de-ciseau-tarifaire-concernant-loffre-de-fibre-optique-de-proximus>

58. En termes de part de marché, seul Orange enregistre une croissance sur le marché national du haut débit fixe : +0,7 pp pour atteindre [10-20] %. Proximus et Telenet perdent de légères parts de marché malgré l'augmentation du nombre de connexions fixes à haut débit. Seule VOO voit sa part de marché diminuer légèrement en raison d'une baisse de volume.

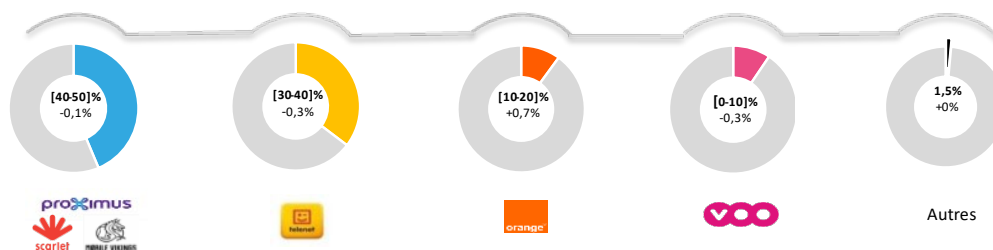


Figure 32 : Parts de marché haut débit fixe, national en termes de volume, FWA inclus (source : IBPT)

59. Au niveau régional, nous observons une conquête annuelle de parts de marché supplémentaires par Orange dans toutes les régions depuis 2016. En termes de pourcentage, l'augmentation en 2022 est plus importante à Bruxelles (+2,7 pp) et en Wallonie (+2,2 pp) qu'en Flandre (+1,5 pp). Telenet, avec une part de marché en légère baisse au niveau national (-0,3 %), parvient à renforcer ses parts de marché à Bruxelles (+0,6 %) et en Wallonie (+1,2 %), où il est actif avec ses services câblés dans un certain nombre de communes du Hainaut et déploie également son réseau mobile pour fournir des services fixes à haut débit. Pour Proximus, l'avance dans le déploiement du réseau de fibre optique ne se traduit pas encore par des parts de marché supplémentaires. À Bruxelles et en Wallonie, l'entreprise perd respectivement 2,2 pp et 1,7 pp de parts de marché, mais conserve la position la plus puissante. Une légère perte de part de marché est également enregistrée en Flandre, où Proximus est le deuxième opérateur après Telenet (-0,3 pp).³⁴ La baisse annuelle au niveau régional est plus importante qu'au niveau national étant donné que les comparaisons régionales sont faites entre 2021 (hors FWA) et 2022 (FWA inclus).

³⁴ L'évolution des parts de marché régionales entre 2021 et 2022 est affectée par le fait que 2022 inclut le FWA. 2021 exclut le FWA.

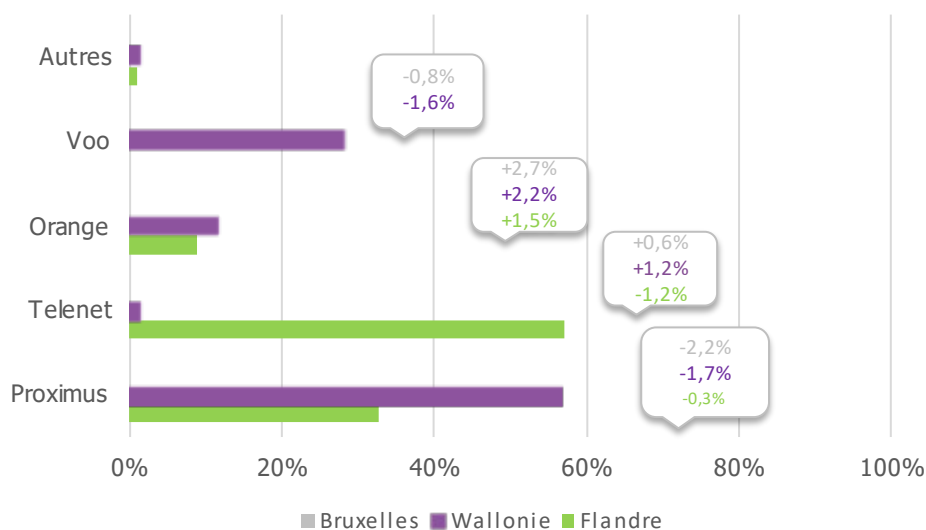


Figure 33 : Parts de marché haut débit fixe par région, en termes de volume 2022 et variation annuelle, FWA inclus à partir de 2022 (source : IBPT)

60. Le trafic haut débit de détail sur les réseaux fixes³⁵ augmente de 8 % pour atteindre 15 exaoctets en 2022³⁶. La consommation mensuelle moyenne par ligne haut débit de détail s'élève à 251 Go/mois, soit 14 gigaoctets de plus par mois qu'en 2021.

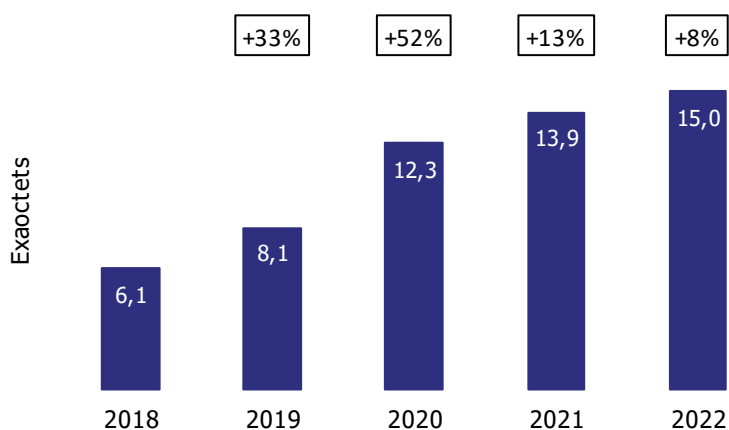


Figure 34 : Trafic haut débit fixe de détail (source : IBPT)

³⁵ Le trafic Internet large bande fixe renvoie au trafic généré par les abonnés au haut débit fixe, mesuré au point d'accès de l'utilisateur final. Il est mesuré en additionnant le trafic de téléchargement et de chargement. Le trafic de gros, le « walled garden » (contrôle de l'accès d'un utilisateur au contenu et aux services web), l'IPTV et le trafic de télévision par le câble en sont exclus.

³⁶ 1 exaoctet est égal à 1 milliard de gigaoctets.

6.1.3.3. Haut débit fixe de gros

61. Environ 10 % des lignes haut débit de détail sont basées sur un produit d'accès haut débit de gros d'un autre exploitant de réseau, ce qui représente un total de 525 481 lignes de gros. Le nombre de lignes haut débit de gros vendues sur le réseau câblé continue à augmenter depuis 2016, année où les services commerciaux de haut débit fixe et de télévision ont été proposés pour la première fois sur la base d'une offre de gros des câblo-opérateurs : de 11,3 % en 2022 et de 50 % en moyenne au cours des six dernières années³⁷.

Le déploiement des réseaux de fibre optique entraîne également une croissance progressive des accès de gros à haut débit sur ces réseaux pour atteindre une part de 1,3 %.

En revanche, le marché de la fourniture en gros d'accès à large bande sur le réseau de cuivre ne progresse plus en 2022 : avec 0,4 % d'accès de gros en moins, une baisse a été amorcée.

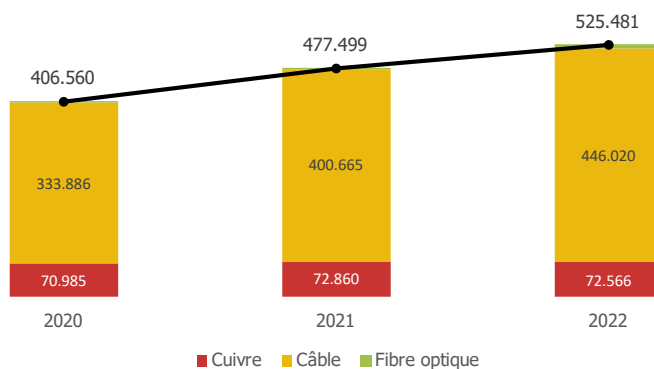


Figure 35 : Lignes fixes à haut débit de gros par technologie (source : IBPT)

62. Environ 99 % des accès de gros à haut débit concernent des produits d'accès de gros à haut débit que les opérateurs puissants sur le marché sont tenus d'offrir en Belgique pour les empêcher d'utiliser leur puissance sur le marché et de refuser de répondre aux demandes d'accès³⁸. Les autres produits d'accès de gros à haut débit sont basés sur des offres commerciales non régulées.

³⁷ Orange est le principal client de l'offre de gros des câblo-opérateurs. Voir le Toolkit « Analystes et Investisseurs » pour le nombre de clients sur le réseau câblé d'Orange : <https://corporate.orange.be/fr/informations-financi%C3%A8res/r%C3%A9sultats-financiers>

³⁸ Voir la décision du 29 juin 2018 qui conclut que Proximus (au niveau national), Telenet, Brutélé et Nethys (au niveau régional) détiennent une puissance significative sur les marchés de gros pour le haut débit et la télévision. Ces opérateurs sont tenus d'ouvrir leurs réseaux aux opérateurs concurrents. <https://www.ibpt.be/operators/publication/decision-du-29-juin-2018-analyse-des-marches-du-haut-debit-et-de-la-radiodiffusion-telvisuelle>

63. Les services de gros à haut débit régulés concernent des services pouvant être fournis sur cuivre, sur câble et sur fibre³⁹ :

- a) un accès local dégroupé au réseau de cuivre de Proximus ;
- b) un accès local dégroupé virtuel au réseau de cuivre de Proximus (VULA) ;
- c) un accès bitstream au réseau de cuivre de Proximus ;
- d) un accès bitstream au réseau câblé coaxial des opérateurs Brutélé, VOO et Telenet ;
- e) un accès local dégroupé au réseau FTTH de Fiberklaar et Unifiber⁴⁰ (de type point à point) ;
- f) un accès local virtuel au réseau FTTH de Proximus (bitstream de type point à multipoint) ;
- g) un accès local à une paire de longueurs d'onde du réseau FTTH de Proximus ;
- h) un accès local aux gaines du réseau FTTH de Proximus si l'utilisateur final est connecté de bout en bout via ces gaines ;
- i) un accès bitstream au niveau central au réseau FTTH de Proximus (de type point à multipoint).

b), f), g) et h) ne sont pas commercialisés parce qu'il n'y a pas de demande concrète. En ce qui concerne l'accès aux gaines, cela s'explique en partie par l'absence d'une infrastructure de « gaines » généralement disponible, étant donné que l'infrastructure du réseau de câblodistribution en cuivre est généralement enfouie directement dans le sol. Cela ne signifie pas que ce type d'accès ne fera pas l'objet d'une attention accrue dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

64. L'accès bitstream, qui combine l'accès et le transport dans le réseau afin que les opérateurs alternatifs puissent offrir des services fixes à haut débit à leurs propres clients, reste la forme la plus courante d'accès de gros : 98,4 % des accès de gros à haut débit se font via l'accès bitstream. Les accès dégroupés, qui permettent à l'opérateur alternatif de choisir son propre équipement électronique, sont limités à moins de 1 % du nombre total de lignes de gros achetées, tout comme les accès de gros revendus sur une base commerciale.

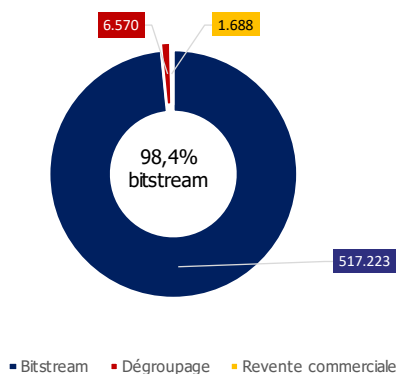


Figure 36 : Nombre d'accès de gros à haut débit par type (source : IBPT)

⁴⁰ Fiberklaar et Unifiber sont 2 entreprises communes contrôlées par Proximus. La commercialisation du réseau de fibre optique d'Unifiber a débuté le 01/02/2023 dans une zone spécifique de Waterloo.

65. Tous les services d'accès de gros qui relèvent de la fourniture obligatoire sont soumis à un contrôle des prix. Alors que les prix de l'accès réglementé au cuivre sont orientés sur les coûts, des prix raisonnables sont à payer pour la fibre et le câble, en tenant compte des coûts associés à une prestation de service efficace et aux investissements réalisés. Le risque d'investissement est pris en compte par le biais d'une majoration en plus des prix orientés sur les coûts résultant d'un modèle de coûts.
66. Les tarifs de gros pour l'accès bitstream (de type point à multipoint) au réseau de fibre optique de Proximus ont été fixés par décision de l'IBPT du 9 mars 2021⁴¹. Sur la base d'un modèle de coûts, l'IBPT a approuvé les tarifs commerciaux appliqués par Proximus, à savoir 23 euros par mois pour une connexion 150/50 Mbps, 28 euros par mois pour une connexion 500/100 Mbps et 36 euros par mois pour une connexion 1000/200 Mbps. À cela s'ajoute le prix du transport Ethernet qui s'élève à 1,40 euro, 2 euros et 6 euros par ligne d'accès et par mois, en fonction de la vitesse. En 2022, l'IBPT a commencé à développer un nouveau modèle de coûts « bottom-up » afin de contrôler le caractère équitable des prix de gros pour l'accès au réseau FTTH de type point à point d'un opérateur efficace.
67. Afin d'encourager les investissements dans les réseaux NGA, l'IBPT s'abstient de régulation dans les situations spécifiques suivantes :
- dans les secteurs statistiques⁴² où aucun opérateur ne couvre plus de 20 % des ménages avec 30 Mbps et dans les secteurs statistiques desservis par seulement 1 opérateur couvrant plus de 20 % des ménages avec 30 Mbps. Depuis juin 2018 jusqu'à fin 2021, cela s'est traduit par la modernisation de 52 602 adresses par Proximus et VOO, soit environ 18 % du nombre total d'adresses dans les zones blanche et grise au début de la régulation en 2018 (299 000). En 2022, la situation est restée inchangée dans l'attente de subsides destinés à stimuler le déploiement de l'internet ultrarapide tel que prévu dans le plan national pour la large bande d'avril 2021.
 - Dans les secteurs statistiques où la moitié des ménages ont accès à trois opérateurs NGA indépendants différents. À la fin de 2022, cette situation ne s'est pas encore produite.
68. L'allègement du régime réglementaire tel que prévu par l'Europe pour les accords de co-investissement conclus en vertu de l'article 76 du code des communications électroniques européen (CCEE) pour les VHCN ouverts à d'autres opérateurs ne s'applique pas en Belgique. La coopération entre Proximus et ses entreprises communes n'entre pas dans le champ d'application de cet article.
69. L'ouverture des réseaux fixes sur une base commerciale a été étendue au début de 2023 avec la signature de deux accords de gros entre Telenet et Orange. Telenet demande ainsi l'accès au réseau câblé de VOO en Wallonie pour la première fois (pour une période de 15 ans), tandis qu'Orange conserve son accès actuel au réseau coaxial (HFC) de Telenet. Les

⁴¹ <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/libpt-approuve-les-tarifs-dacces-au-reseau-de-fibre-optique-de-proximus>

⁴² Le secteur statistique est l'unité territoriale de base qui résulte de la subdivision des communes et des anciennes communes par Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) pour la diffusion de ses statistiques à un niveau plus fin que le niveau communal.

Voir <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/secteurs-statistiques>

accords prévoient également l'accès au déploiement futur du FTTH. Pour déployer un tel réseau, Telenet a entamé un partenariat avec Fluvius sous le nom de Netco, qui attend encore l'approbation de la Commission européenne. L'accès de Telenet aux réseaux de VOO s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de VOO par Orange et pourrait en principe compenser la baisse de la concurrence en Wallonie et dans certaines parties de Bruxelles (passage de 3 à 2 acteurs) suite à cette acquisition.

6.1.4. Accès à haut débit de haute qualité

6.1.4.1. Accès à haut débit de haute qualité sur le marché de détail

70. La demande de lignes de haute qualité⁴³ sur le marché de détail⁴⁴ a augmenté de 4,4 % par rapport à 2021 et se situe juste en dessous de 26 000 lignes. Proximus reste le leader du marché avec [40-50] % de parts de marché.

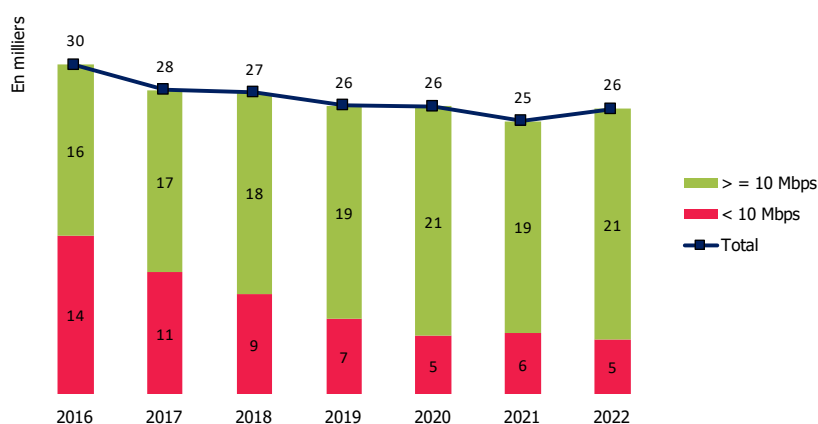


Figure 37 : Lignes d'accès à haut débit de haute qualité sur le marché de détail (source : IBPT)

6.1.4.2. Accès à haut débit de haute qualité sur le marché de gros

71. La vente d'accès à haut débit de haute qualité sur le marché de gros⁴⁵ a légèrement diminué par rapport à 2021 (-2,7 %). Cette baisse de volume est entièrement imputable à la diminution du nombre de lignes dont la vitesse est inférieure à 10 Mbps (-14,1 %), tandis que les lignes dont la vitesse est supérieure ou égale à 10 Mbps restent stables.

⁴³ Les accès haut débit de haute qualité sont basés sur des technologies WDM, SDH et Ethernet et sont destinés aux entreprises ayant des exigences élevées en termes de débit, de latence, de transparence, etc.

⁴⁴ Sur la base de contributions de Brutélé, BT, Colt Telecom, EDPnet, Destiny, Eurofiber, VOO SA, Orange, Proximus, Sofico, Telenet, Verizon, Verixi, Win et ventes de gros de Proximus (EFM + FTTO).

⁴⁵ Sur la base des contributions de Brutélé, Colt Telecom, Eurofiber, Orange, Proximus, Sofico, Telenet, Verixi et VOO SA.

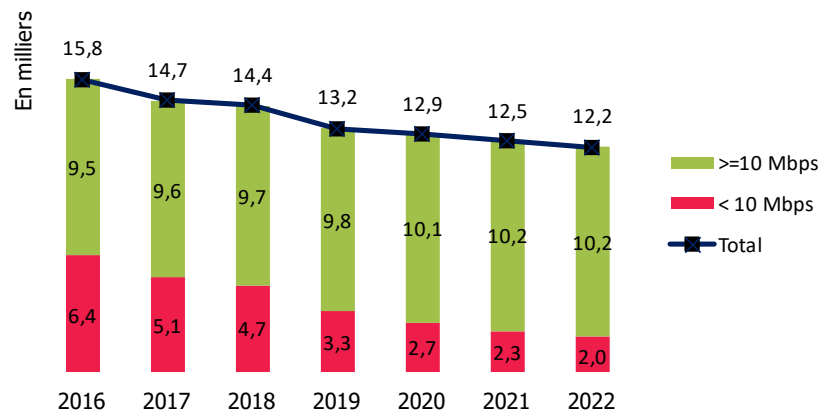


Figure 38 : Lignes d'accès à haut débit de haute qualité sur le marché de gros (source : IBPT)

72. Proximus est le principal fournisseur de lignes de haute qualité proposées en externe sur le marché de gros. Les ventes de Proximus représentent [45-50] % du nombre total de lignes sur le marché national. La différence avec le deuxième plus grand fournisseur de lignes de haute qualité sur le marché de gros, Telenet, est de 25 %.

6.2. Services mobiles

6.2.1. Déploiement

73. La première phase de la mise aux enchères du nouveau spectre 5G (700 MHz et 3600 MHz) et du spectre radioélectrique 2G et 3G existant (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz) a pris fin le 20 juin 2022. La seconde phase de la mise aux enchères (bande de fréquences 1400 MHz) s'est terminée le 20 juillet 2022.
- En raison de l'organisation tardive de la mise aux enchères 5G, la couverture 5G était limitée jusqu'en septembre 2022. Après le 1^{er} septembre 2022, date à laquelle les droits d'utilisation pour les bandes 700 MHz et 3600 MHz ont pris effet, le déploiement de la 5G dans la bande 700 MHz a pu se faire assez rapidement, étant donné que l'infrastructure des bandes 800 MHz et 900 MHz pouvait être largement réutilisée. Les opérateurs ont dès lors été soumis à l'obligation de couvrir 70 % de la population dans l'année et 99,5 % dans les deux ans⁴⁶.
- Aucune obligation de couverture ne s'applique dans la bande 3600 MHz. Compte tenu des fréquences élevées, il serait trop coûteux pour les opérateurs d'imposer une couverture nationale. En outre, la bande 3600-3800 MHz est entièrement nouvelle et nécessite donc la construction d'une nouvelle infrastructure et de nouvelles antennes. On s'attend à ce que le déploiement opérationnel de la 5G dans la bande 3600 MHz se développe en priorité dans les zones industrielles, les zones portuaires et les aéroports où la concurrence entre les différents opérateurs battra son plein.
74. Proximus vise une couverture 5G complète de la Belgique d'ici 2025 grâce au spectre alloué⁴⁷.
- Orange vise une couverture 5G de 40 % de la population belge d'ici 2023. L'ambition pour 2025 est un taux de couverture 5G de 90 %⁴⁸.
75. Afin de stimuler le déploiement et la mise en œuvre de la 5G, plus lents en Belgique par rapport à d'autres pays européens, le gouvernement fédéral soutient des projets pilotes 5G avec des subsides d'un montant total de 24 millions d'euros. L'IBPT a demandé à Capgemini Invent de réaliser une étude qui donne un aperçu des initiatives fructueuses à l'étranger utilisant la technologie 5G⁴⁹. Les 21 projets sélectionnés ont été présentés le 14 mars 2023.⁵⁰ Ils portent notamment sur une augmentation de la capacité de déploiement de drones dans des circonstances exceptionnelles telles que des catastrophes, l'automatisation du processus de transport aérien auprès de la Brussels Airport Company

⁴⁶ Article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 28 novembre 2021 concernant l'accès radioélectrique dans la bande de fréquences 700 MHz.

⁴⁷ Voir le communiqué de presse de Proximus du 17/02/2023 : Résultats financiers du Groupe Proximus - Quatrième trimestre et année 2022

⁴⁸ Voir le communiqué de presse d'Orange du 10/11/2022 : Orange Belgium a ouvert aujourd'hui un Orange 5G Lab à La Grand Poste à Liège et présente plus de huit cas d'utilisation de la 5G en collaboration avec des industries locales.

⁴⁹ <https://www.ibpt.be/operateurs/publication/communication-du-4-mai-2022-concernant-letude-generale-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-5g-a-letranger>

⁵⁰ Voir <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/inclusion-numerique/appel-projets/projets-pilotes-5g/developpement-de-lappel>

et la maintenance, la surveillance des pistes et la détection des obstacles dans un environnement aéroportuaire.

6.2.2. Acteurs du marché

76. La mise aux enchères du spectre de 2022 fait passer de trois à quatre le nombre d'acteurs nationaux à part entière dans le domaine des réseaux publics de téléphonie mobile et amène un acteur B2B⁵¹ supplémentaire. Le nouvel entrant national est l'entreprise commune Citymesh Mobile SA entre la société belge Citymesh et la société roumaine Digi Communications S.A. Lors de la mise aux enchères du spectre, l'entreprise a fait usage de la possibilité pour un nouvel entrant d'obtenir un paquet de spectre radioélectrique réservé dans les différentes bandes de fréquences tant pour la 5G que pour les applications 2G, 3G et 4G. L'entreprise qui vise à développer ses activités B2B grâce à sa licence 5G est l'intégrateur liégeois NRB.

6.2.3. Connexions mobiles

77. Fin 2022, 18,7 millions de cartes SIM actives (+1 million) ont été recensées, dont 6,29 millions sont des cartes M2M (« machine-to-machine »). Avec une augmentation de 835 000 cartes M2M, elles constituent le principal moteur de croissance. Les autres cartes SIM pour la voix et les données ont atteint un total de 12,42 millions, soit 1,4 % de plus que l'année précédente.
78. Le nombre de cartes SIM actives utilisées pour le haut débit mobile (3G et plus) passe à 11,06 millions (+2,2 %). Cela correspond à un taux d'adoption de 95,1 % de la population belge.
79. Le nombre d'objets connectés IoT⁵² a augmenté de 17 % en 2022 pour atteindre 6,76 millions. Les connexions IoT via le réseau mobile utilisant du spectre avec licence représentent 64 % du nombre total de connexions IoT. La majorité d'entre elles sont basées sur la 2G (71 %). Grâce au réseau LPWA à spectre autorisé (NB-IoT/LTE-M), 1,94 million d'objets sont connectés (29 %) et grâce au réseau LPWA sans licence (Sigfox/LoRa), 0,47 million d'objets (7 %).

⁵¹ B2B = business to business

⁵² Internet of Things, ou l'internet des objets.

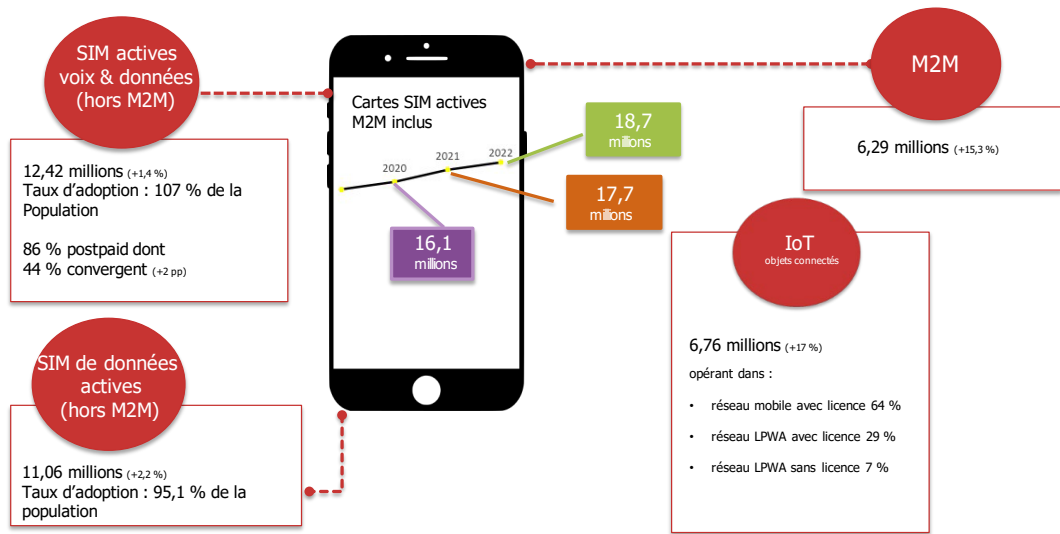


Figure 39 : Volume de cartes SIM et objets de type IoT connectés (source : IBPT)

80. Dans un contexte de faible croissance du nombre de cartes SIM actives (hors M2M), Telenet perd des parts de marché (-0,4 pp à [20-30 %]) au profit de Proximus (incluant Scarlet et Mobile Vikings) qui voit sa part de marché en termes de cartes SIM augmenter de 0,4 pp à [40-50] %. Orange voit également sa part diminuer légèrement de 0,1 pp pour atteindre [20-30] %.

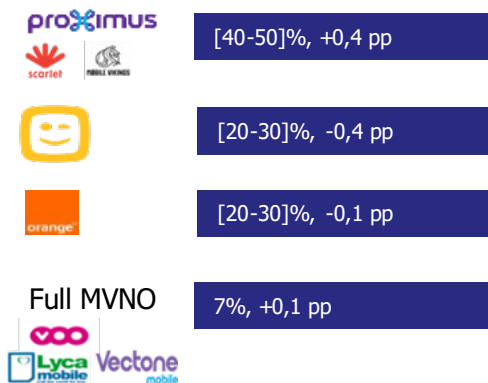


Figure 40 : Parts de marché en termes de cartes SIM actives (source : IBPT)

6.2.4. Volume mobile

81. Les chiffres concernant le trafic des réseaux mobiles révèlent une préférence croissante pour les données mobiles. Le volume de données mobiles consommées en 2022 a atteint 757,39 pétaoctets⁵³, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2021. Ce chiffre est comparable aux deux années précédentes où la croissance se situait autour de 34 %.
82. Le volume de voix mobile reste relativement stable par rapport à 2021, avec 21,67 milliards de minutes sur une base annuelle. La croissance du trafic vocal sortant en itinérance (+36 % à 1,33 milliard de minutes) compense les pertes de minutes de voix mobiles nationales (-1,5 % à 19,98 milliards) et de trafic sortant international (-8,3 % à 0,36 milliard de minutes). La demande de SMS poursuit sa tendance à la baisse : -5 % à 11,43 milliards de SMS.

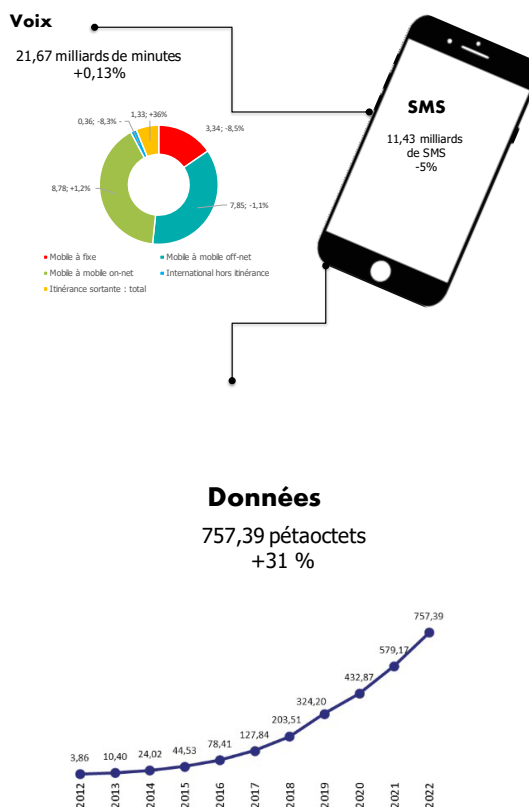


Figure 41 : Trafic mobile : voix, SMS et données (source : IBPT)

⁵³ Un pétaoctet équivaut à un million de gigaoctets.

83. Les données mobiles sont le plus souvent transmises via le réseau 4G (96,3 %). La quantité de données mobiles utilisant le réseau 3G n'est plus que de 2,2 % et le taux d'adoption des données mobiles via la 5G reste modeste (1,5 %).

Cette situation incite les opérateurs mobiles à déployer le spectre des services 3G (de moins en moins utilisés) pour la 4G et la 5G. Pour libérer de la place pour les réseaux 4G et 5G plus rapides, Proximus a décidé de mettre son réseau 3G hors service d'ici fin 2024⁵⁴. Le réseau 2G sera mis hors service plus tard puisqu'un grand nombre d'appareils utilisent exclusivement la 2G (principalement des services de machine à machine ou de télémétrie). Le réseau 2G sera maintenu par Proximus au moins jusqu'en 2027.

Orange commencera à abandonner progressivement la technologie 3G sur son réseau à partir du milieu de l'année 2023. L'arrêt complet est prévu pour 2025⁵⁵.

Telenet, enfin, a annoncé qu'il éteindrait le signal 3G à partir de septembre 2024⁵⁶. Il est important de donner aux utilisateurs restants de la 2G/3G suffisamment de temps pour passer à la 4G/5G.

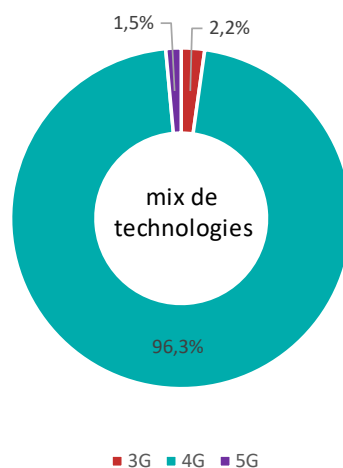


Figure 42 : Données mobiles par technologie (source : IBPT)

⁵⁴ Voir le communiqué de presse de Proximus du 30 novembre 2022 : Proximus mettra son réseau 3G hors service d'ici fin 2024.

⁵⁵ Voir le communiqué de presse d'Orange du 21 juin 2022 : Orange Belgium acquiert le maximum du spectre 5G disponible lors de la mise aux enchères. En outre, l'opérateur annonce l'abandon progressif des services 3G à partir de la mi-2023.

⁵⁶ Voir le communiqué de presse de Telenet du 15 septembre 2022 : Telenet/BASE éteindra le signal 3G à partir de septembre 2024

84. La consommation moyenne de données mobiles⁵⁷ a augmenté de 1,2 Go pour atteindre 6,1 Go par cartes SIM de données actives. Les cartes SIM de données générant du trafic 4G ont consommé en moyenne 6,4 Go/mois (+1,6 Go/mois) alors que pour une carte SIM de données générant du trafic 3G, cela ne représente plus que 0,2 Go/mois. Pour la 5G, la consommation moyenne de données reste modeste : 1,1 Go/mois.


2021	Évolution annuelle	2022
4,9 Go/mois	 + 1,2	6,1 Go/mois

Figure 43 : Consommation moyenne de données mobiles par mois (source : IBPT)

85. Avec une croissance de 1,4 Go à 5,3 Go/mois par carte SIM de données active sur le marché non résidentiel, la consommation de données mobiles sur le segment non résidentiel reste inférieur au niveau du marché résidentiel (6,4 Go/mois/cartes SIM de données actives).



Résidentiel			Non résidentiel		
2021	Évolution annuelle	2022	2021	Évolution annuelle	2022
5,2 Go/mois	 + 1,2	6,4 Go/mois	3,9 Go/mois	 + 1,4	5,3 Go/mois

Figure 44 : Consommation moyenne de données mobiles par mois sur les marchés résidentiel et non résidentiel (source : IBPT)

86. Au niveau international, la Lettonie et la Finlande figurent parmi les pays les plus performants avec une consommation de données mobiles par carte SIM de données active plus de 8 fois supérieure à celle de la Belgique. Dans les Pays-Bas voisins, la consommation mensuelle moyenne de données mobiles est à peu près la même qu'en Belgique (+/- 5 Go/mois). L'Allemagne et la France consomment en moyenne plus de données mobiles : respectivement 7,27 et 13,24 Go/mois.

⁵⁷ Calculée comme le trafic de données mobiles de détail des opérateurs de réseaux mobiles (hors MVNO) divisé par le nombre moyen de cartes SIM de données actives en 2021 et 2022.

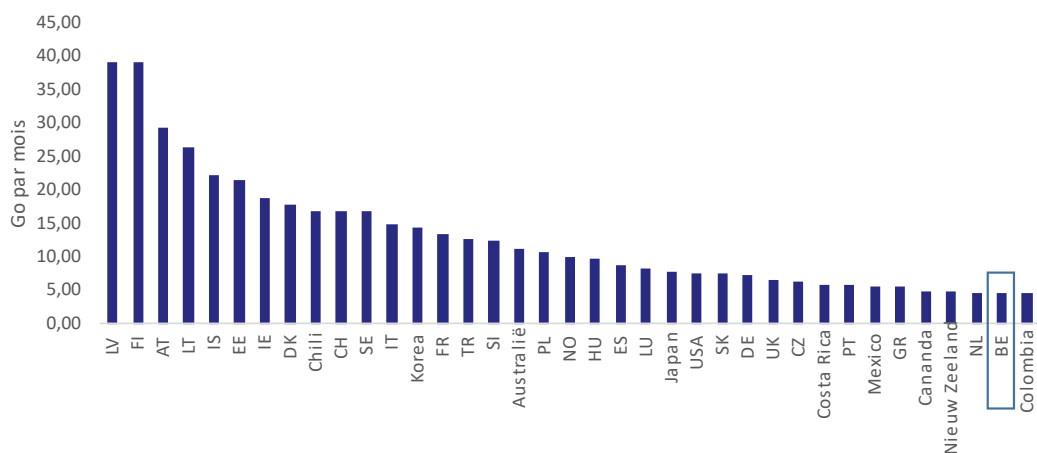


Figure 45 : Consommation mensuelle moyenne de données mobiles, juin 2022 (source : Portail de l'OCDE sur le haut débit)

6.2.5. Portabilité des numéros mobiles

87. En 2022, 1 027 969 numéros mobiles ont été portés dans le cadre d'un changement d'opérateur, soit -1 % par rapport à l'année précédente. Au regard du nombre de cartes SIM actives, cela représente 8,3 %. Depuis 2019, une tendance à la baisse du nombre de numéros mobiles portés peut être observée : -12 % en 2019, -4 % en 2020 et -11 % en 2021.

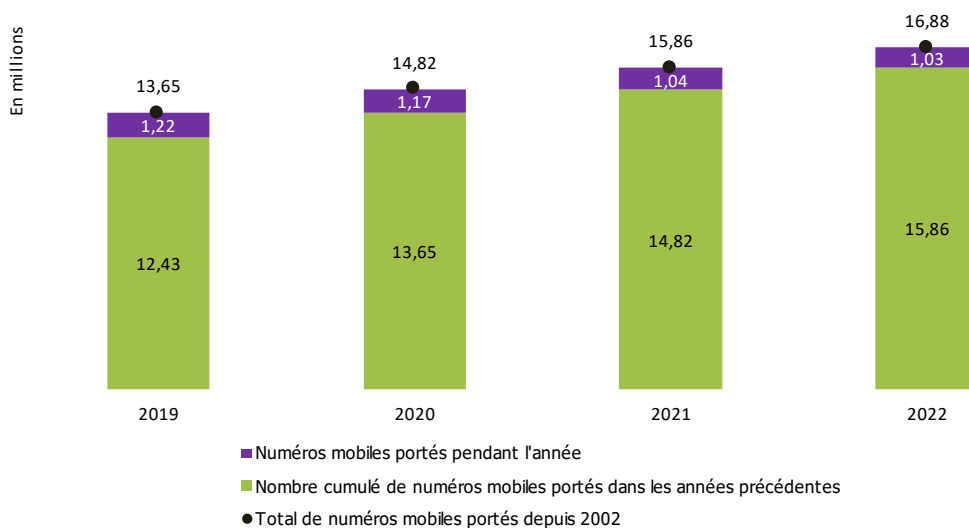


Figure 46 : Numéros mobiles portés (source : ASBL Portabilité des numéros)

6.3. Raccordements à la télévision

88. La baisse du nombre de raccordements à la télévision chez les fournisseurs de télécommunications⁵⁸ se poursuit. Environ 1,4 % de raccordements à la télévision (hors satellite) ont été résiliés en 2022. Le nombre de raccordements à la télévision ainsi perdus est plus élevé que les années précédentes : -61 000 pour un total de 4,25 millions contre une diminution de 36 000 en 2021 et de 17 000 en 2020.

La majeure partie de la perte peut être attribuée à la poursuite du déclin de la télévision analogique⁵⁹ (-39 000 raccordements à la télévision), mais la télévision numérique y contribue également pour la première fois (-22 000). L'attrait moindre de la télévision linéaire classique en raison des réseaux sociaux et des plateformes de streaming, telles que Disney+ et Netflix, qui sont proposées sans l'intervention d'un fournisseur de télécommunications et qui modifient la consommation audiovisuelle, en particulier de la jeune génération, joue un rôle à cet égard. Mais les médias classiques accélèrent également leur transformation numérique en développant leurs propres plateformes numériques, telles que VTMGo et VRTmax, dans le but de fidéliser leur public et d'attirer les jeunes.

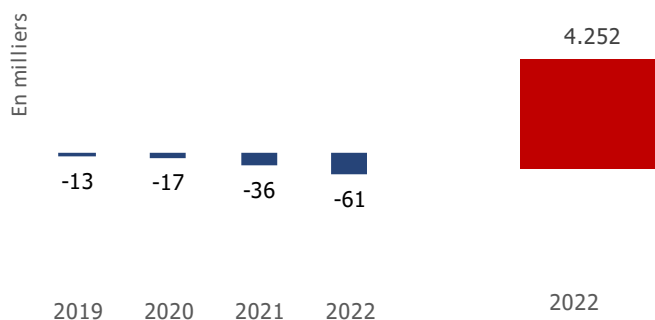


Figure 47 : Raccordements à la télévision via un décodeur et via une application hors satellite, ajouts nets et volume total (source : IBPT)

89. Parmi les raccordements à la télévision des fournisseurs de télécommunications (hors satellite, télévision OTT incluse), 97,8 % sont numériques. Le taux d'adoption de la télévision numérique cesse de croître pour la première fois : le nombre de raccordements numériques diminue de 0,5 % à 4,16 millions et le pourcentage de ménages avec un raccordement à la télévision numérique baisse de 0,5 pp à 82 % en 2022.

Parmi les raccordements à la télévision numérique, 59 % sont des raccordements via le câble, soit à peu près le même pourcentage qu'en 2021. Les 41 % restants sont des raccordements IPTV. La télévision via Internet (télévision OTT) représente 2,2 % du nombre de raccordements à la télévision numérique (91 561).

⁵⁸ Sur la base des données de Brutélé, M7 Group, Proximus, Scarlet, Telenet et VOO SA.

⁵⁹ Signal compact numérique inclus.

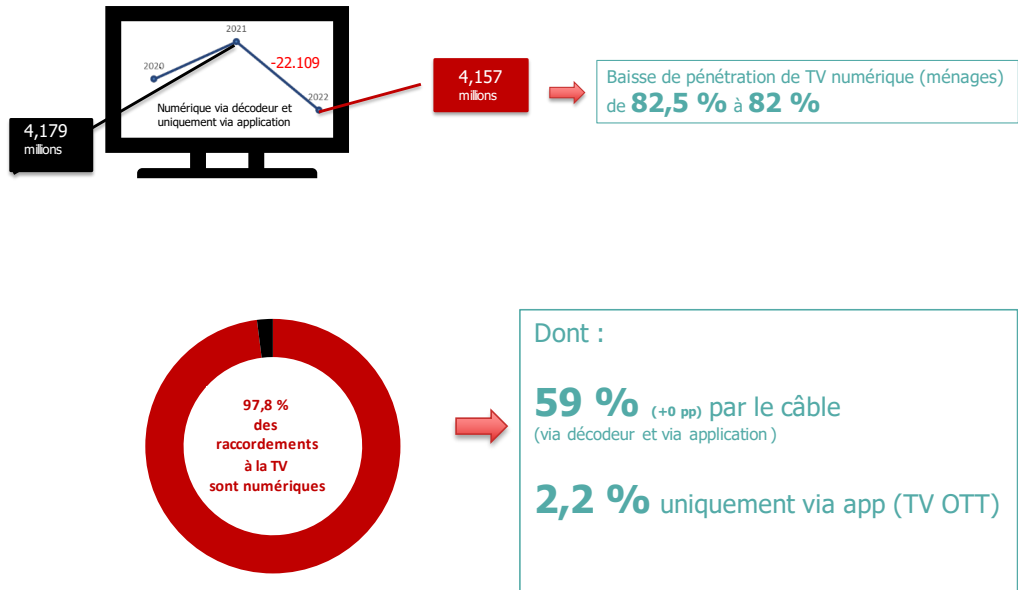


Figure 48 : Nombre de raccordements à la télévision numérique (source : IBPT)

90. Sur le marché national des raccordements à la télévision (hors satellite, télévision via une application incluse), tous les opérateurs de télécommunications, à l'exception d'Orange, vendent de moins en moins de raccordements à la télévision. La perte la plus importante est celle de VOO qui cède 0,6 pp de part de marché pour un total de [10-20] % Telenet conserve sa position de leader mais l'écart avec Proximus, qui voit sa part de marché augmenter de 0,3 pp pour atteindre [30-40]%, se réduit.

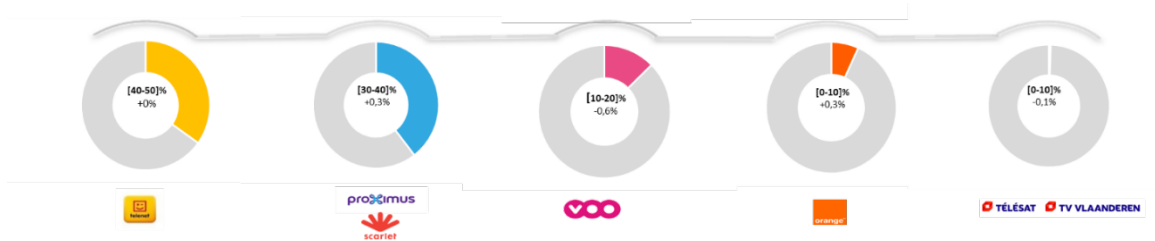


Figure 49 : Parts de marché nationales des raccordements à la télévision (hors satellite, télévision via une application incluse) (source : IBPT)

91. Dans le nord du pays, Proximus gagne 0,3 pp de part de marché supplémentaire, tandis que Telenet en perd 0,8 pp. Toutefois, Telenet reste le leader du marché avec une part comprise entre [60-70] %. Dans le sud du pays également, Proximus, en tant que leader du marché, augmente sa part de marché par rapport au deuxième acteur, VOO : +0,4 pp à [50-60] %. À Bruxelles uniquement, une perte de 0,4 pp a été enregistrée pour un total de [60-70] %.

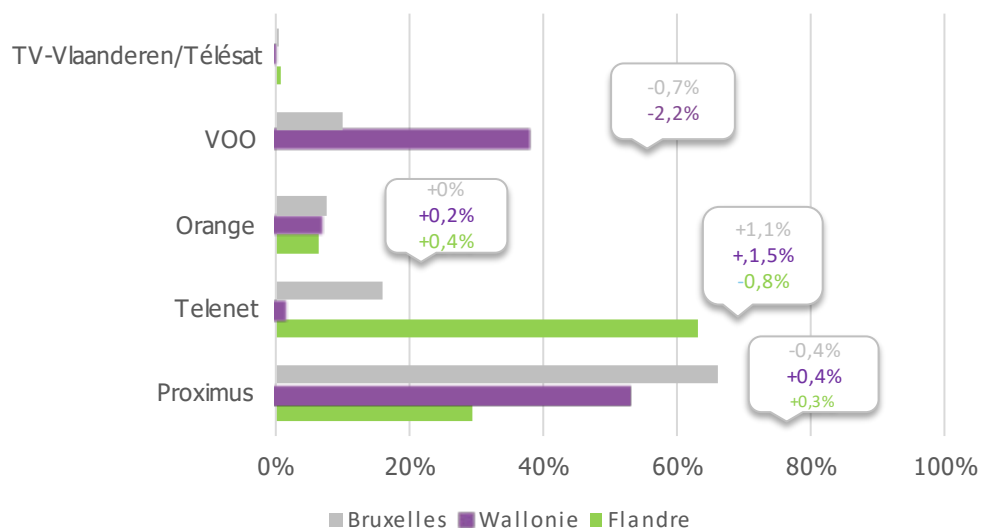


Figure 50 : Parts de marché télévision (hors satellite) par région, en volume (source : IBPT)

6.4. Clients résidentiels

6.4.1. Clients résidentiels par type de service

92. La téléphonie fixe et la télévision perdent des clients résidentiels en 2022 : sur une base annuelle, le nombre de clients de la téléphonie fixe diminue de 8,5 % pour atteindre 2,22 millions et le nombre de clients de la télévision diminue de 3,4 % pour atteindre 3,83 millions. Seule la clientèle résidentielle du haut débit fixe continue de croître : +2,4 % pour atteindre 4,15 millions de clients.
93. Alors que la part des ventes dégroupées de téléphonie fixe, de haut débit fixe et de télévision continue de diminuer, la part des ventes dans le cadre d'offres convergentes combinant des services fixes et mobiles augmente. Le haut débit fixe est le service le plus couramment acheté dans le cadre d'une offre groupée convergente : 53 % des clients résidentiels achètent le haut débit fixe dans le cadre d'une offre groupée convergente, ce qui représente 2,2 millions de clients. Pour la téléphonie fixe, la part des ventes dans le cadre d'offres convergentes représente 52 % (+3,1 pp) et pour la télévision 51,4 % (+4,1 pp).

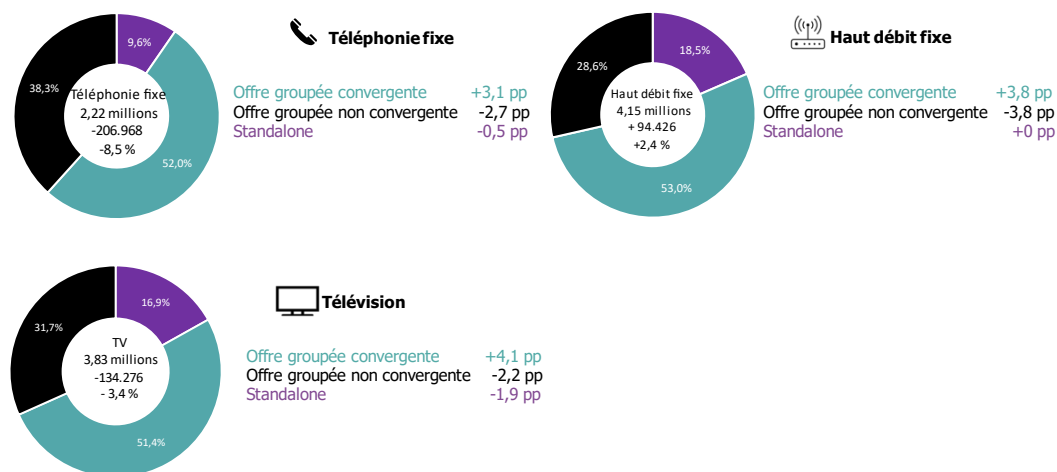


Figure 51 : Clients résidentiels de la téléphonie fixe/du haut débit fixe/de la télévision (source : IBPT)

94. La télévision via une application (sans décodeur) se développe lentement. Environ 119 000 clients de la télévision chez les opérateurs télécoms (3,1 %) achètent la télévision OTT à la fin 2022, contre 1,8 % un an plus tôt.

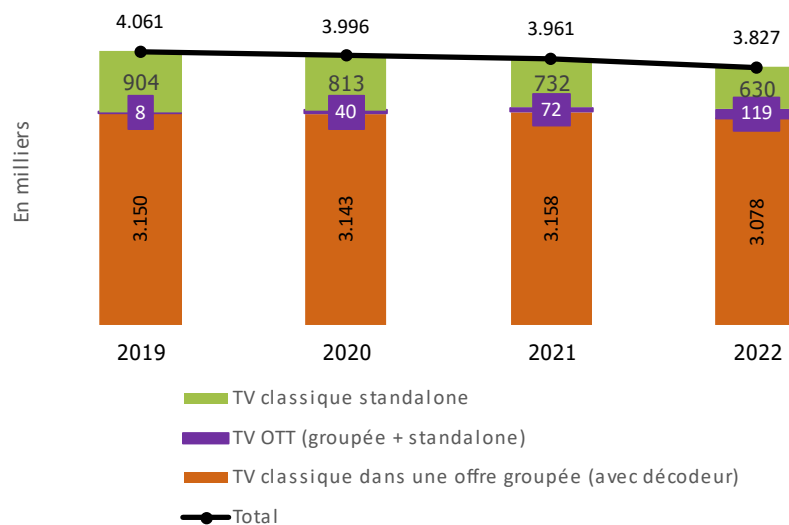


Figure 52 : Clients résidentiels de la télévision (source : IBPT)

6.4.2. Clients résidentiels avec une offre groupée

95. Le nombre total de clients résidentiels avec une offre groupée⁶⁰ atteint 3,47 millions (+69 000). Seul le Double Play contribue positivement à la croissance globale (+100 000 pour un total de 759 000). Alors que le Triple Play ne comptabilise plus de nouveaux abonnés depuis 2019, le Quadruple Play affiche pour la première fois des ajouts nets négatifs : -29 000 pour un total de 1,13 million.

⁶⁰ Les offres groupées sont des offres commerciales d'au moins deux des services suivants : (1) haut débit fixe, (2) téléphonie fixe, (3) services mobiles (voix et/ou haut débit) et (4) télévision.

Les offres groupées sont :

- des offres groupées pures, composées de services qui ne sont pas disponibles individuellement ;
- des combinaisons de services de liaison et de services liés consistant en un service dont la vente est subordonnée à l'achat d'un autre service. Le premier produit est appelé le « produit de liaison » et le deuxième le « produit lié ».
- des offres groupées mixtes, qui combinent des services disponibles séparément, mais dont l'achat commun est encouragé par l'octroi de conditions avantageuses permanentes qui ne peuvent pas être obtenues lorsque les services sont achetés séparément. Ces conditions peuvent porter sur des réductions ou sur des avantages non monétaires (par exemple, une augmentation de la consommation de données). Les promotions temporaires et les cadeaux ne doivent pas être pris en compte.

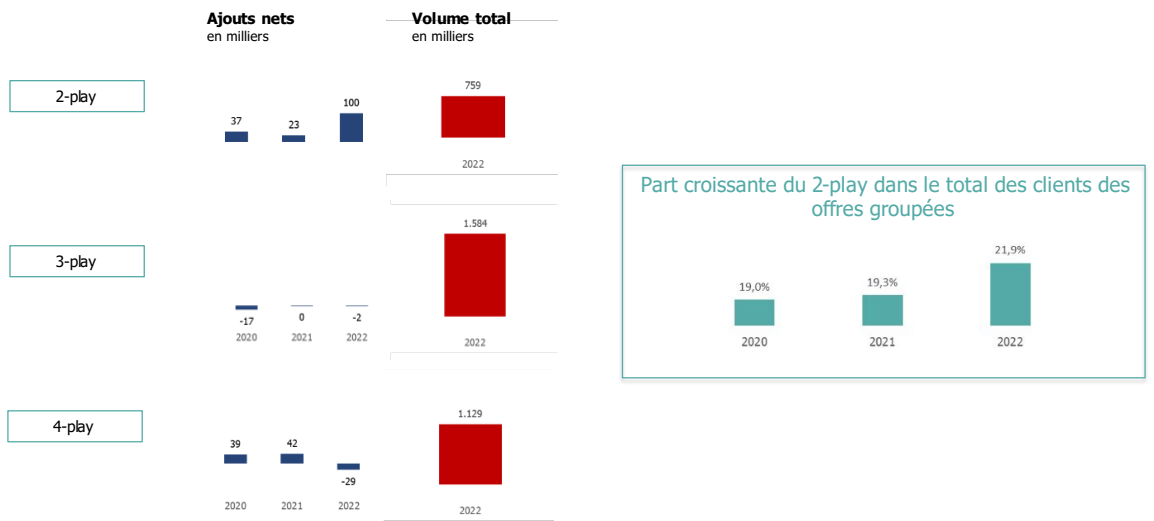


Figure 53 : Ajouts nets par X-Play et volume total à la fin de l'année (source : IBPT)

96. Le taux d'attrition pour les offres groupées augmente en 2022. La hausse grandit à mesure qu'un client achète plusieurs services dans le cadre d'une offre groupée : +0,7 pp pour les clients Double Play, +1,4 pp pour les clients Triple Play et +2,1 pp pour les clients Quadruple Play. Parmi les clients disposant de 4 services, une accélération peut également être observée : alors que 3 % des clients Quadruple Play ont quitté leur opérateur en moyenne en 2020 et en 2021, ils sont 5,4 % en 2022.

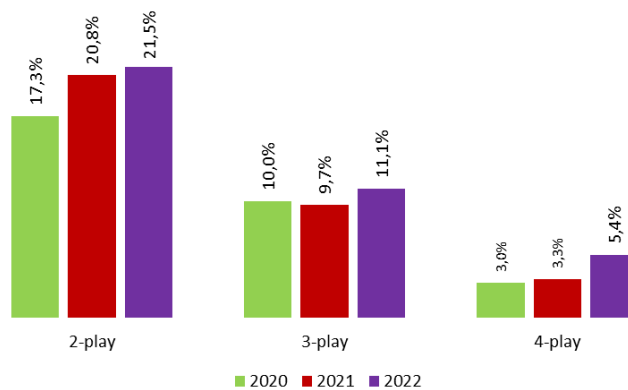


Figure 54 : Taux d'attrition des clients achetant des services dans le cadre d'une offre groupée (source : IBPT)

97. L'augmentation du taux d'attrition des clients d'offres groupées fait glisser des parts de marché de Telenet (-0,9 pp) et VOO (-0,5 pp) vers Proximus (+0,4 pp) et Orange (+1 pp). Les deux leaders du marché, Proximus et Telenet, détiennent ensemble une part de marché combinée élevée, comprise entre [70-80] % du marché des offres groupées.

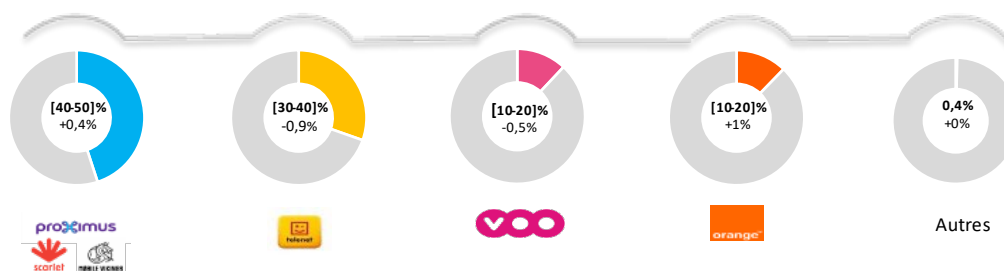


Figure 55 : Parts de marché des offres groupées, volume (source : IBPT)

98. Le taux d'attrition est stimulé en 2022 par la procédure Easy Switch, applicable depuis le 1^{er} juillet 2017 pour faciliter le changement d'opérateur⁶¹. Le pourcentage de mise en œuvre de la procédure Easy Switch augmente : sur les 452 494 ménages qui ont changé d'opérateur pour leurs services fixes en 2022, 108 058 ont eu recours à cette procédure. Cela équivaut à un pourcentage de 23,9 %, soit 2,4 pp de plus qu'un an auparavant.



Figure 56 : % de ménages ayant recours à la procédure Easy Switch lors d'un changement d'opérateur (source : IBPT)

⁶¹ Dans le cadre de la procédure Easy Switch, le client souhaitant changer d'opérateur fixe autorise le nouvel opérateur à organiser le changement d'opérateur à sa place et à résilier l'ancien contrat.

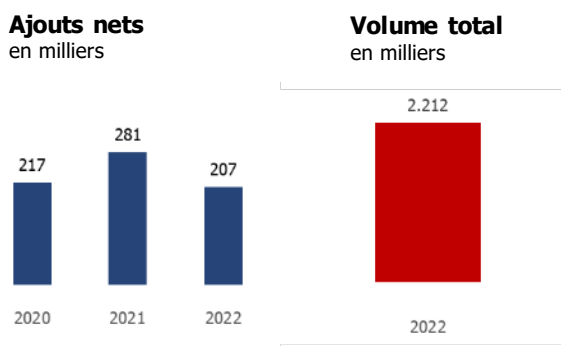
99. Afin d'augmenter encore le taux de rotation des clients et de stimuler la concurrence, des réformes ont été introduites en 2022 pour améliorer le fonctionnement de la procédure Easy Switch. Ces réformes, qui répondent aux recommandations de l'IBPT suite à une évaluation de la procédure Easy Switch en 2019-2020⁶², ont été incluses dans un arrêté royal du 31 août 2022⁶³ modifiant l'arrêté royal du 6 septembre 2016 relatif à la migration des services de ligne fixe et des offres groupées de services dans le secteur des communications électroniques.

Les réformes portent notamment sur une indemnité plus élevée lorsque l'installateur ne se présente pas et une réforme de l'« Easy Switch ID ». En plus de ce numéro d'identification, les clients se voient attribuer un numéro de contrôle qui, lorsqu'il est introduit dans un système électronique, signale les identifiants Easy Switch erronés et empêche la transmission de ces codes.

La décision entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023 compte tenu de son impact sur la réforme des systèmes informatiques et de gestion des opérateurs.

6.4.3. Clients résidentiels avec une offre groupée convergente

100. Le nombre total de clients résidentiels avec une offre groupée convergente augmente de +207 000 pour atteindre peu plus de 2,21 millions. Cela correspond à 64 % du nombre total de clients avec une offre groupée (+5 pp).



64 % des clients résidentiels achètent une offre groupée convergente (+5 pp)

Figure 57 : Offres groupées convergentes : ajouts nets annuels et volume total fin 2022, en milliers (source : IBPT)

⁶² <https://www.ibpt.be/opérateurs/publication/rapport-concernant-levaluation-deeasy-switch-en-20192020>

⁶³ http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2022/10/03_1.pdf#Page44

101. Bien que l'offre groupée Quadruple Play soit en recul pour la première fois (-29 339 à 1,13 million), le Quadruple Play reste néanmoins l'offre groupée convergente qui rencontre le plus de succès. Mais c'est la deuxième plus grande combinaison, l'offre groupée Triple Play combinant le haut débit fixe, la télévision et la téléphonie mobile, qui contribue le plus à la croissance du marché convergent en 2022, avec une croissance de +121 000 pour un total de près de 827 000. La troisième combinaison la plus importante, l'offre groupée Double Play combinant le haut débit fixe et la téléphonie mobile, affiche également une croissance remarquable en 2022, avec +118 000 pour atteindre un peu moins de 229 000.

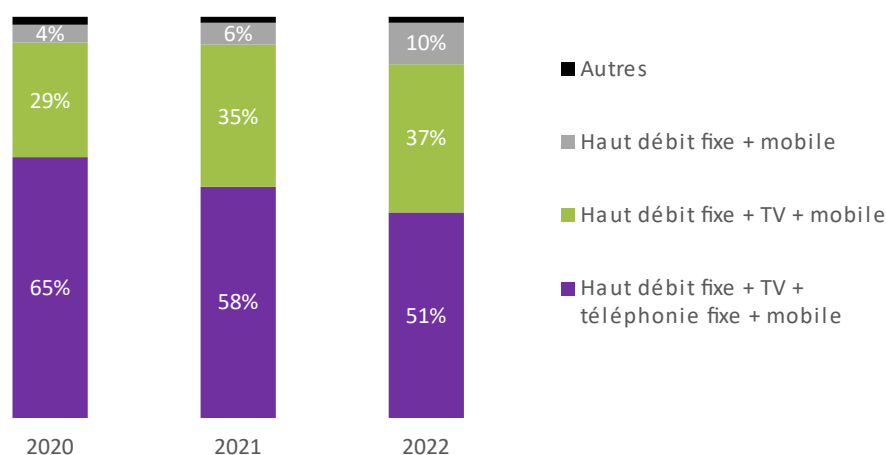


Figure 58 : Part des combinaisons d'offres groupées convergentes (source : IBPT)

6.5. Clientèle non résidentielle

102. Sur le marché non résidentiel, le nombre de clients non résidentiels achetant des services de communications électroniques/télévision dans le cadre d'une offre groupée a augmenté de 33 000 pour atteindre 490 000.

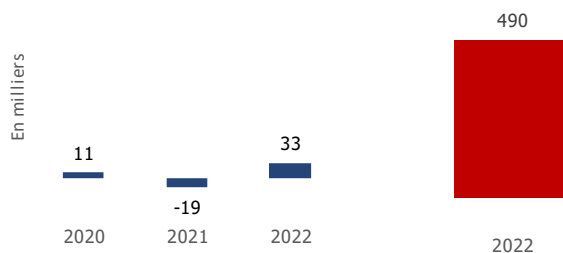


Figure 59 : Nombre de clients non résidentiels avec une offre groupée, en milliers (source : IBPT)

103. La part du Quadruple Play enregistre un net recul de 38 % à 32 % du nombre total de clients non résidentiels avec une offre groupée. La part du Double Play et du Triple Play augmente quant à elle (de 23 % à 25 % pour le Double Play et de 39 % à 42 % pour le Triple Play).

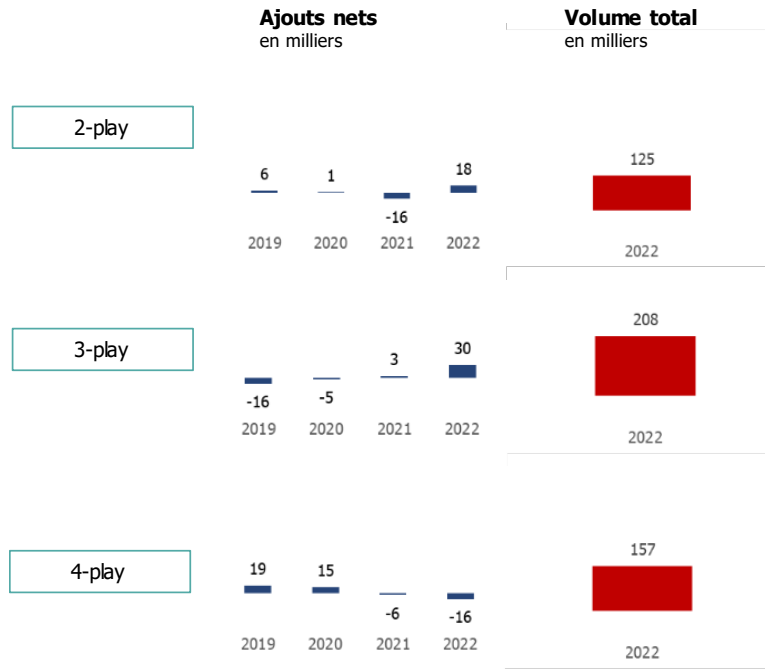


Figure 60 : Clients non résidentiels avec une offre groupée, par X-Play (source : IBPT)

104. Proximus est le leader du marché et détient avec Telenet une part de marché combinée de plus de 90 %.

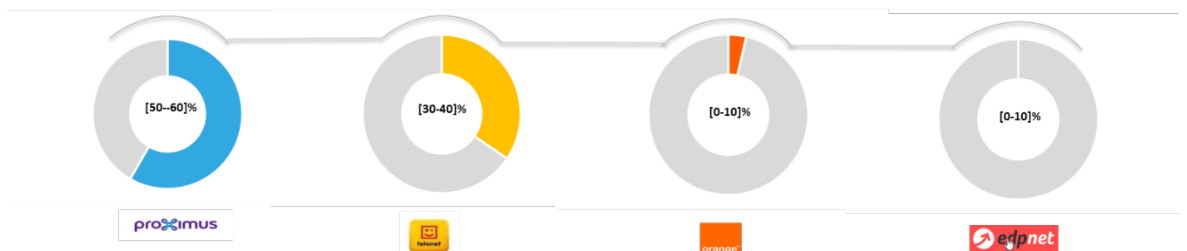


Figure 61 : Parts de marché sur le marché non résidentiel des offres groupées (source : IBPT)

7. Les performances numériques belges dans une perspective européenne

105. L'utilisation croissante des données dans l'économie moderne nécessite des investissements pour déployer des réseaux à plus haut débit. Assurer le déploiement de ces réseaux était déjà un objectif clé de la stratégie Europe 2020 de l'UE, un programme décennal dévoilé en 2010. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été largement atteints en Belgique, mais ne sont pas complets : il reste 16 882 ménages sans couverture pour le haut débit de base⁶⁴ (objectif 2013) et 37 930 ménages sans couverture pour un débit d'au moins 30 Mbps (objectif 2020)⁶⁵. Néanmoins, les objectifs en matière de connectivité en gigabit d'ici 2025 (100 % de couverture à 100 Mbps et une connectivité en gigabit pour l'ensemble des principaux pôles de l'activité socioéconomique, tels que les établissements scolaires, les hôpitaux et les entreprises⁶⁶) et ceux de la « boussole numérique » d'ici 2030 (100 % de couverture gigabit et 5G pour tous) représentent une nouvelle série d'objectifs en matière d'infrastructures pour réaliser les ambitions numériques de l'Europe au cours de la prochaine décennie.
106. Les objectifs d'infrastructure à atteindre d'ici 2030 font partie de la vision numérique de la Commission européenne présentée en mars 2021⁶⁷ dans le but d'assurer une transformation numérique globale et durable dans tous les secteurs de l'économie. Ils s'inscrivent dans le cadre de la boussole numérique qui s'articule autour de quatre axes principaux (compétences numériques, connectivité, numérisation des entreprises et des services publics) et qui est mise en œuvre par le biais du programme d'action « La voie à suivre pour la décennie numérique »⁶⁸. Ce programme, présenté par la Commission européenne en septembre 2021, fixe les objectifs numériques et met également en place un suivi des progrès et un cycle de gouvernance en cas de retard des États membres.
107. Après avoir fait l'objet d'un accord politique le 14 juillet 2022, le programme d'action pour la décennie numérique a été adopté par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2022. Il est entré en vigueur le 9 janvier 2023. Par rapport à la proposition de la Commission de septembre 2021, les objectifs de connectivité ont été reformulés : le champ d'application de l'objectif de connectivité en gigabit est étendu de tous les ménages

⁶⁴ > 144 Kbps et < 30 Mbps

⁶⁵ Sur la base des dates de couverture d'août 2022.

Voir également : <https://www.ibpt.be/opérateurs/publication/communication-concernant-letude-qualitative-des-reseaux-a-haut-debit-fixes-et-mobiles-en-belgique>

⁶⁶ Le nombre de ménages non couverts par le haut débit ultrarapide (au moins 100 Mbps) en septembre 2020 est d'un peu plus de 137 000, ce qui correspond à une couverture de 97,2 %. Dans l'UE-28, la couverture à 100 Mbps est en moyenne de 82,1 % (source : EC rapport broadband coverage in Europe 2021). Aucune donnée n'est disponible sur la connectivité en gigabit pour les principaux pôles de l'activité socioéconomique.

⁶⁷ Voir la communication UE du 9 mars 2021 : « Une boussole numérique pour 2030 : l'Europe balise la décennie numérique » <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52021DC0118>

⁶⁸ Voir la décision (UE) 2022/2481 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 établissant le programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1673334649142&uri=CELEX%3A32022D2481>

européens à tous les utilisateurs finaux, y compris les locaux professionnels. En ce qui concerne la 5G, l'accord provisoire fait référence à tous les réseaux sans fil dont les performances sont au moins équivalentes à celles de la 5G. Les autres objectifs concernant les infrastructures numériques et le déploiement des technologies restent inchangés.

108. Afin de mesurer chaque année les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à l'horizon 2030, des indicateurs clés de performance sont définis pour chaque objectif et des trajectoires sont élaborées au niveau de l'UE. Ces trajectoires serviront de base aux feuilles de route stratégiques des États membres, qui décriront leurs trajectoires nationales et les actions qu'ils entreprendront pour les réaliser, y compris les mesures réglementaires et les investissements prévus. Les feuilles de route stratégiques sont mises à jour tous les deux ans, si nécessaire.

En outre, le programme d'action fournit un ensemble d'outils pour s'assurer que les actions des États membres sont suffisantes pour progresser dans la réalisation des objectifs de la décennie numérique. Ces outils comprennent une évaluation par les pairs, qui donne à d'autres États membres la possibilité de formuler des observations sur les propositions qu'il entend présenter dans sa feuille de route nationale, d'éventuelles actions supplémentaires au niveau de l'UE, ainsi qu'un dialogue structuré avec un État membre qui pourrait s'écarter continuellement ou de manière significative de ses trajectoires nationales.

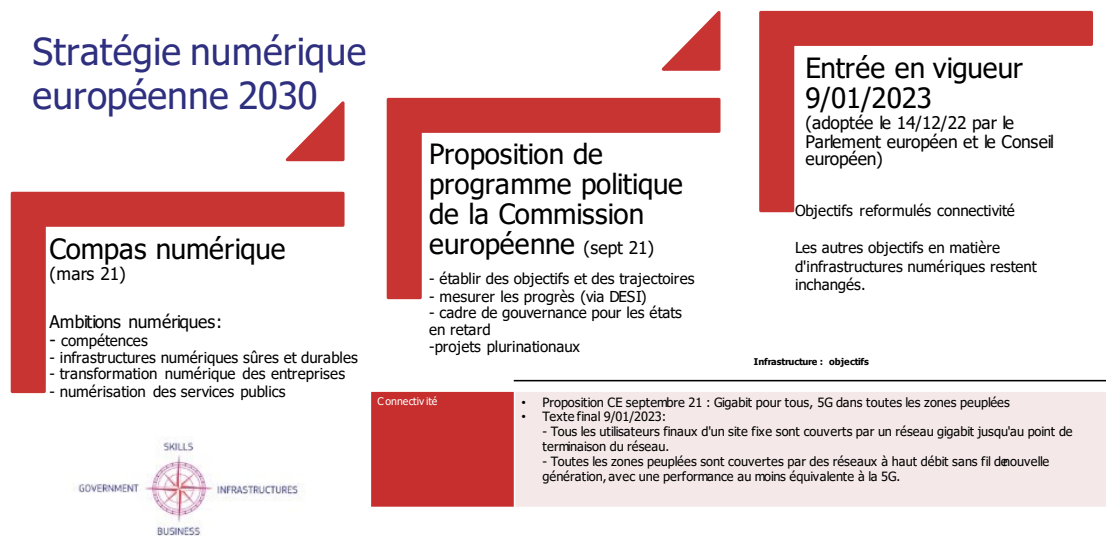


Figure 62 : Création du programme d'action pour la décennie numérique.

109. Pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs européens à l’horizon 2030, la Commission européenne utilise l’indice relatif à l’économie et à la société numériques (DESI). Dans l’édition 2022 de cet indice, la Belgique tombe à la 16^e place alors que notre pays était classé 12^e un an auparavant. Pour la première fois, le score belge (50,31) repasse sous la moyenne de l’UE (52,28). La différence entre les deux est de 1,97 pp.

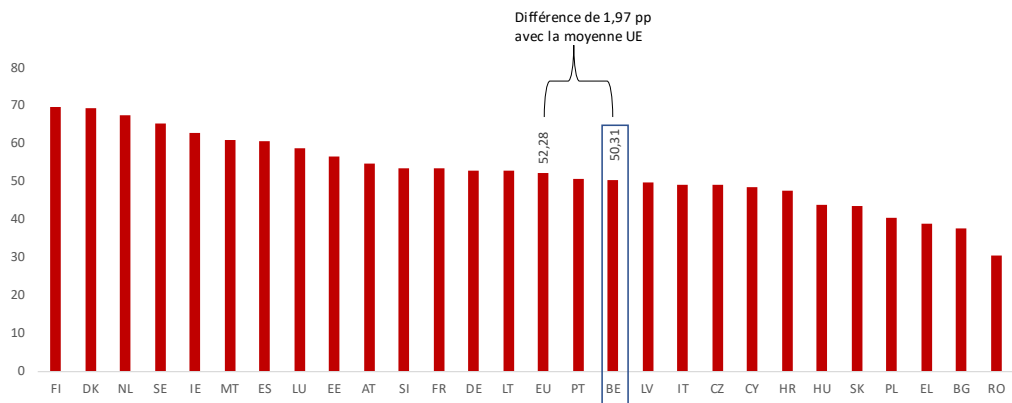


Figure 63 : Score agrégé DESI-2022 par État membre de l’UE (source : CE)

110. La Belgique obtient de bons résultats en matière d’intégration de la technologie numérique, conservant sa sixième place dans l’indice DESI2021, au-dessus de la moyenne de l’UE. Son avance sur la moyenne de l’UE reste pratiquement inchangée : la différence entre le score pondéré de la Belgique et celui de l’UE est d’environ 3 pp. Au niveau des indicateurs individuels inclus dans cette dimension, tant le nombre d’entreprises utilisant le cloud (47 %) que le nombre de PME vendant en ligne (30 %) sont supérieurs à la moyenne de l’UE. La facturation électronique reste un point faible : seules 25 % des entreprises belges envoient des factures électroniques, contre 32 % pour la moyenne européenne.

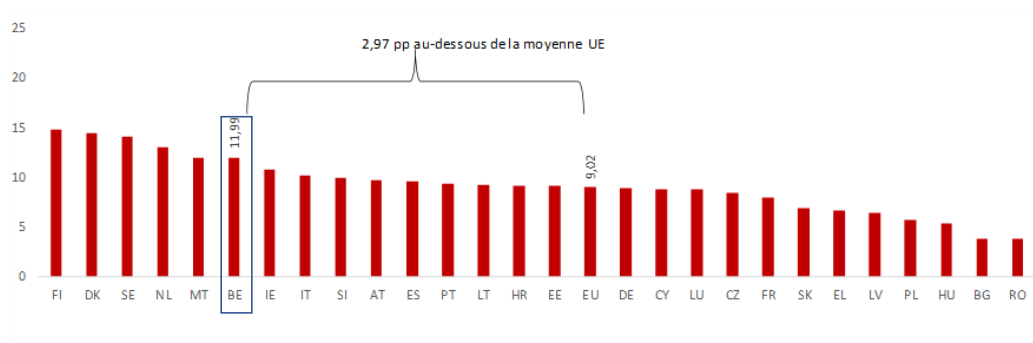


Figure 64 : Score pondéré de la dimension « intégration des technologies numériques » (source : CE)

111. En ce qui concerne la dimension « services publics numériques », la Belgique occupe la 16^e place. Malgré le gain d'une place par rapport au DESI2021, la Belgique continue d'enregistrer des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE : la différence de score pondéré entre les deux reste inchangée à 0,6 pp. La proportion d'utilisateurs de l'administration en ligne (74 % du nombre d'internautes contre 65 % dans l'UE) et l'utilisation de formulaires préremplis (avec un score de 73 contre 64 dans l'UE) affichent un score élevé. Des progrès restent à faire pour les indicateurs inférieurs à la moyenne de l'UE : les données ouvertes (55 % contre 81 % dans l'UE) et, dans une moindre mesure, les services publics numériques pour les habitants (score de 72 contre 75 dans l'UE) et pour les entreprises (score de 81 contre 82 en moyenne dans l'UE).

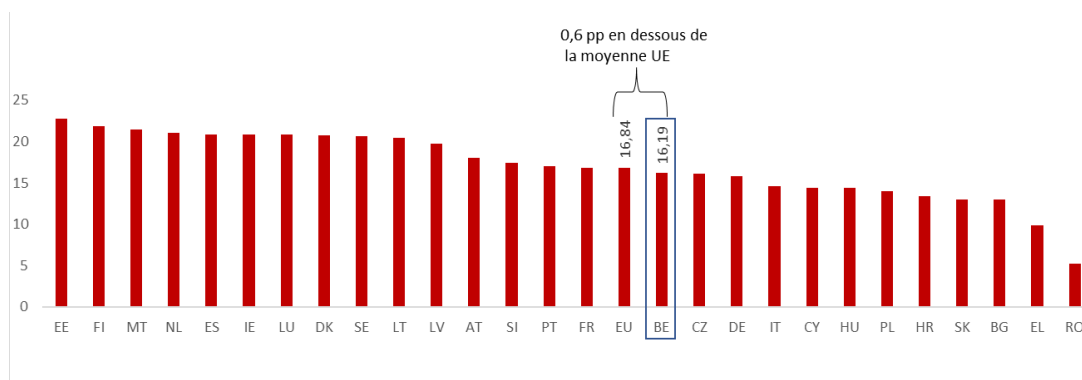


Figure 65 : Score pondéré de la dimension services publics numériques (source : CE)

112. Pour la dimension « capital humain », l'Europe rattrape la Belgique puisque la différence entre le score belge pondéré et le score européen pondéré diminue de 0,93 pp dans le DESI2021 à 0,74 pp dans le DESI2022 au détriment de la Belgique. Cela se traduit par une perte de 3 positions, ce qui correspond à la 13^e place dans le classement de l'UE.

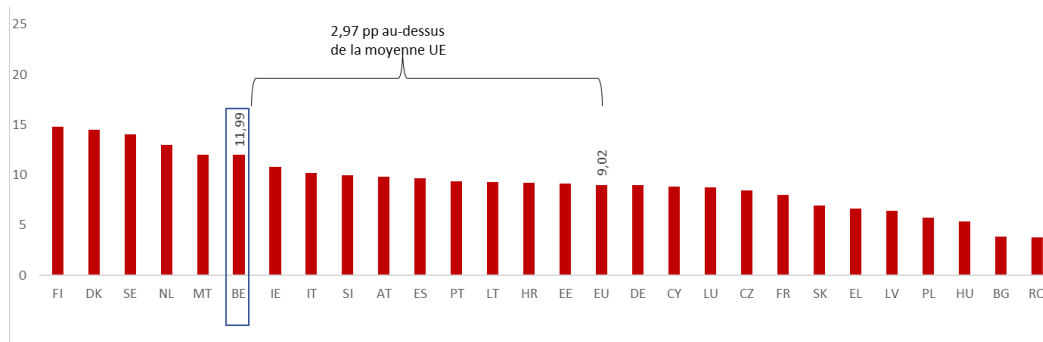


Figure 66 : Score pondéré de la dimension capital humain (source : CE)

113. La dimension « connectivité » ne progresse pas dans le classement de l'UE : La Belgique passe de la 16^e à la dernière place. L'écart avec l'UE s'accroît : la différence avec la moyenne de l'UE passe de 0,4 pp dans le DESI2021 à 5 pp dans le DESI2022. La mise en œuvre des plans d'investissement annoncés dans les réseaux gigabit, via la fibre et le câble, (voir §§ 45 et 51) contribuera à améliorer la position de la Belgique à l'avenir.

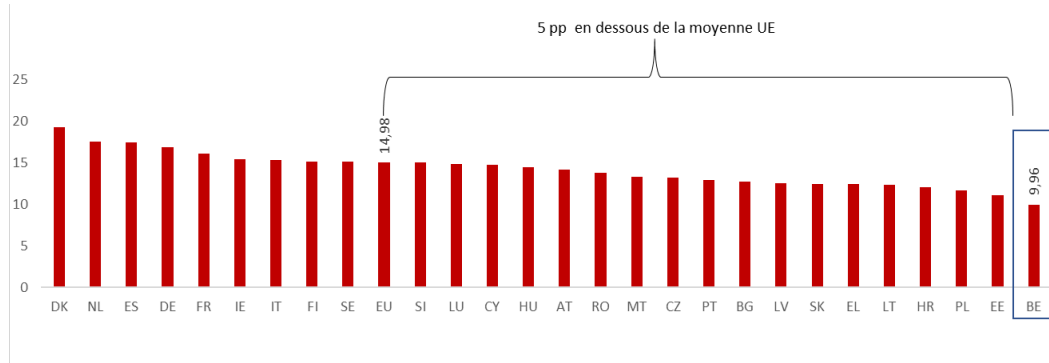


Figure 67 : Score pondéré de la dimension « connectivité » (source : CE)

114. Le taux d'adoption du haut débit fixe (83,8 %) et la couverture NGA (99,1 %) restent supérieurs à la moyenne européenne de respectivement 78 % et 90 %. Mais par rapport aux autres pays européens, la Belgique est moins performante en termes d'évolution vers une société du gigabit : seuls 9,7 % des ménages ont accès à une connexion en fibre optique (FTTP), contre 50 % dans l'UE. Cela implique un taux d'adoption plus faible du haut débit fixe d'au moins 1 gigabit (0,5 % contre 7,58 % dans l'UE).

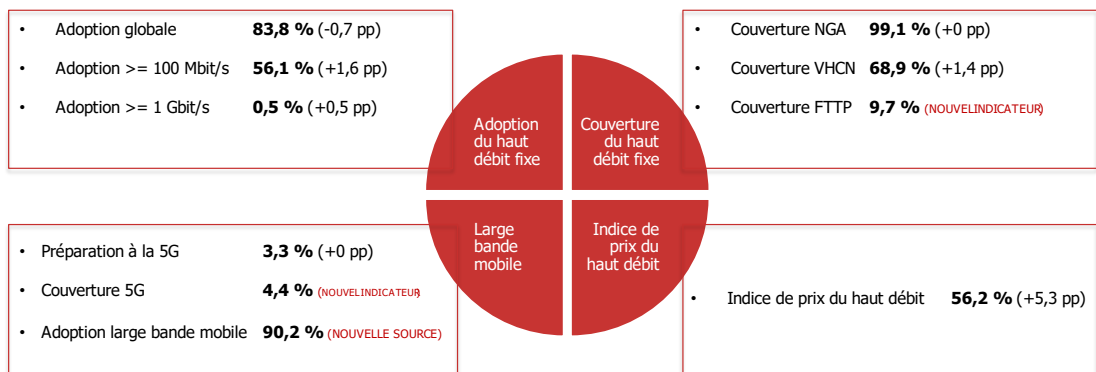


Figure 68 : Indicateurs individuels de la dimension « connectivité » (source : IBPT)

115. La Belgique est également à la traîne pour les indicateurs liés à la 5G. Globalement, 4,4 % du territoire belge est couvert par la 5G, contre 65,8 % dans l'UE. L'indicateur du spectre 5G reste à 3,3 % dans le DESI2022 (56,1 % dans l'UE) étant donné que les fréquences pour le réseau mobile 5G n'avaient pas encore été mises aux enchères au quatrième trimestre 2021.⁶⁹
116. Le déploiement de la fibre optique et de la 5G est essentiel pour améliorer la position de la Belgique dans le classement DESI. En alignant les valeurs de la Belgique pour les indicateurs liés à la 5G sur la moyenne européenne, la Belgique pourrait déjà gagner 6 places dans le DESI 2022 : de la 16^e à la 10^e position.

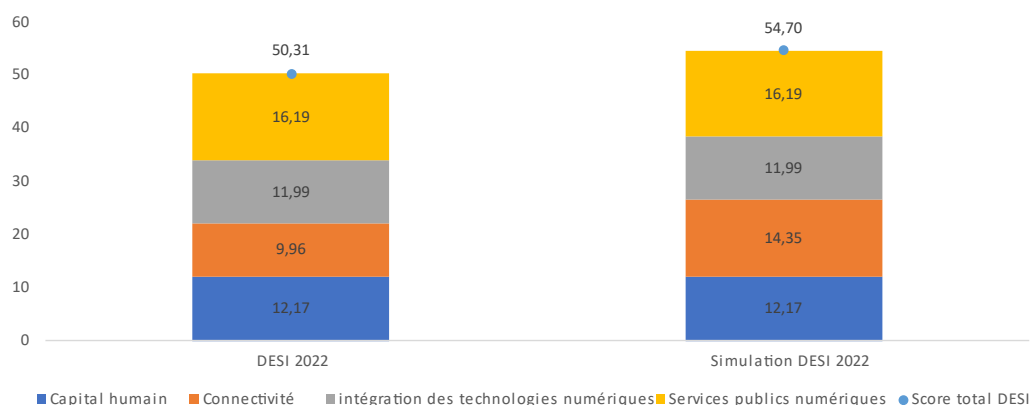


Figure 69 : Simulation du score belge DESI2022 : après avoir aligné les indicateurs 5G sur la moyenne de l'UE (source : CE/IBPT)

⁶⁹ Le score en pourcentage de l'indicateur de spectre 5G au 31 août 2021 est calculé sur la base de la proportion de spectre allouée à chaque bande pionnière pour l'introduction de la 5G par rapport au spectre maximal réalisable, qui est le suivant : 60 MHz dans la bande 700 MHz, 400 MHz dans la bande 3,6 GHz et 1000 MHz dans la bande 26 GHz. Pour la Belgique, 40 MHz sont pris en compte dans la bande 3,6 GHz (10 % du spectre maximal réalisable), ce qui correspond au spectre acquis par Citymesh en 2015 et qui peut être utilisé pour la 5G. Étant donné que les trois bandes pionnières pour l'introduction de la 5G ont la même pondération, cela donne un score de 3,3 % (10 % divisé par 3).